

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-1 20SGADL0122

SEANCE DU
19 NOVEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 59
Date de convocation : 13 novembre 2020
Date d'affichage : 20 novembre 2020

OBJET : SEM Val de Bourgogne - Approbation du rapport 2019

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 70
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 70
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 11 • n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MIL VINGT, le 19 novembre à seize heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PR
E
SIDE
N
TS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEIL
L
ERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Frédéric MARASCIA
M. VERNOCHE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. LACOUR (pouvoir à M. Gérard DURAND)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme MORAND (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. GOMET (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. RÉPY (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
Mme COUILLEROT (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. DURAND (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Pascale FALLOURD



Vu l'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du rapport écrit de la SEM aux organes délibérants des collectivités et des groupements d'actionnaires,

Vu le rapport d'activités 2019 de la SEM Val de Bourgogne transmis à la CUCM,

Le rapporteur expose :

« La SEM Val de Bourgogne a été créée en 1999 et a pour vocation principale d'apporter son concours aux collectivités locales pour piloter des opérations d'aménagement mais également de construction et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le conseil de communauté s'est prononcé sur l'adhésion de la CUCM à la SEM Val de Bourgogne dans le cadre de l'ouverture au capital de cette dernière.

La SEM Val de Bourgogne, dont le capital social est de 1 079 808 €, est aujourd'hui composée des actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital		Nombre de représentants au conseil d'administration
		€	%	
Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines	19 070	289 864	26,84	5
Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne	27 570	419 064	38,81	7
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	3 290	50 008	4,63	1
Département de Saône-et-Loire	6 580	100 016	9,26	2
Caisse des dépôts	7 230	109 896	10,18	1
Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire	3 000	45 600	4,22	1
Dexia Crédit Local	1 000	15 200	1,41	0
Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté	2 300	34 960	3,24	1
Crédit Agricole	1 000	15 200	1,41	0
TOTAL	71 040	1 079 808	100	18

L'article L.1524-5, alinéa 14, du Code général des collectivités territoriales précise que les organes délibérants des collectivités territoriales, et de leurs groupements actionnaires, se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la société d'économie mixte.

Le rapport de gestion transmis par la SEM Val de Bourgogne joint en annexe porte sur l'année 2019. Il est complété par un rapport d'activité et les comptes annuels également annexés à la présente délibération.

En 2019, la société comptait 8 salariés (7 CDI et 1 CDD), soit 5 cadres et 3 employés.

- o Concessions d'aménagement

La SEM a poursuivi la gestion de 9 opérations d'aménagement dont :

- Le quartier de la Sucrierie à Chalon-sur-Saône
- Le lotissement André Malraux à Autun
- La ZAC des Goujons à Saint-Vallier.

Sur la ZAC des Goujons : il est rappelé qu'en 2019, la durée de la concession d'aménagement passée avec la CUCM a été prolongée de 3 ans soit jusqu'au 5 juillet 2024 pour tenir compte du rythme de commercialisation.

L'étude menée pour le nouveau découpage des lots à viabiliser, le long de la rue Jean-Baptiste PHILIPON, est terminée et le bornage de ces nouveaux lots a été réalisé. La consultation pour les marchés de travaux afférents a été lancée fin 2019.

En parallèle, une nouvelle étude a été réalisée sur le périmètre restant de la ZAC pour alléger les travaux de finition et proposer des places de stationnement le long de la rue Jeanine Thavaux.

Deux ventes de lots se sont concrétisées en 2019.

Vous trouverez ci-dessous le plan des lots vendus et disponibles sur la ZAC des Goujons.



o Mandats et conduites d'opérations

La SEM a poursuivi la gestion de 13 opérations et notamment :

- Mandat pour la réalisation d'une déchèterie à Châtenoy-le-Royal
- AMO pour la construction d'un restaurant scolaire à Virey-le-Grand.

Elle a, par ailleurs, achevé certaines missions dont celle relative à la construction d'une école élémentaire de 5 classes à Ecuisses.

o Autres contrats

La SEM Val de Bourgogne a signé et achevé les contrats suivants en 2019 :

- AMO pour une étude urbaine sur le quartier du Bois du Verne à Montceau-les-Mines
- AMO pour une étude au Vernoy à Blanzay

Elle a, dans le même temps, poursuivi la gestion des opérations suivantes :

- Mandat de gestion locative du patrimoine immobilier de la CUCM
- Schéma d'aménagement du cœur de ville de Torcy, en groupement avec Tracés Urbains, CBXS et BMA Urbanisme & Concertation.
- Surfaces bâties livrées

Les bâtiments suivants ont été livrés en 2019 :

- La résidence Pierre Carême à Chalon-sur-Saône
- La maison de santé de Crissey

- Chiffre d'opérations

Il s'agit du montant total des dépenses réalisées sur les opérations gérées par la SEM.

Le chiffre d'opérations, hors acquisitions, au titre de l'exercice 2019, est de 15,1 M€, contre 10,2 M€ en 2018 et 7,5 M€ en 2017 et se répartit principalement entre des aménagements et des constructions.

L'activité d'aménagement représente 2,9 M€ d'investissements pour 2019 et concerne les aménagements réalisés pour SAONEOR à Fragnes-La-Loyère, sur le pôle de santé de la ZAC THALIE-Prés Devant-Pont Paron à Chalon-sur-Saône et sur le lotissement du chemin de la Coudre. Ces opérations représentent 83% des dépenses réalisées.

L'activité de construction représente 12,1 M€ d'investissements pour 2019 et porte sur 19 projets dont la construction du Centre de Formation d'Apprentis (CFAI 21-71), l'EHPAD de Saint-Germain-du-Plain ou encore la maison de santé communale à Crissey.

- Données financières

Résultat de l'exercice	- 3 658 €
Capitaux propres de la SEM	608 982 €
Résultat d'exploitation	- 4 178 €
Produits d'exploitation	658 378 €
Charges d'exploitation	662 557 €

- Les clients

En 2019, la SEM Val de Bourgogne est intervenue sur un périmètre allant de Bourbon-Lancy à Cuiseaux, en passant par Autun, Ecuisses, Saint-Vallier et Saint-Germain-du-Plain.

Environ, 38% des honoraires de la société sont liés à des opérations réalisées pour le compte de ses actionnaires :

- 31% pour le Grand Chalon
- 7% pour la CUCM

Parmi les autres clients de la SEM, les proportions suivantes peuvent être relevées :

- 31% de l'activité pour des clients privés
- 8% de l'activité pour des établissements publics de santé
- 1% pour des communes n'appartenant pas aux EPCI actionnaires

Le détail complet des clients de la SEM est indiqué sur le graphique en page 18 du rapport de gestion annexé.

Il vous est proposé de prendre acte du rapport d'activité de la SEM Val de Bourgogne tel qu'il est annexé à la présente.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte du rapport de la SEM Val de Bourgogne portant sur l'année 2019.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 novembre 2020
et publié, affiché ou notifié le 20 novembre 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.



R A P P O R T D E G E S T I O N D U
C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N
E X E R C I C E 2 0 1 9

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
I. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	2
I-1. Répartition du capital social	2
I-2. Composition du Conseil d'Administration	3
I-3. Dirigeants	5
I-4. Limitations de pouvoirs.....	5
I-5. Convention intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée	6
I-6. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital	6
I-7. Personnel de la société	6
I-8. Contrôles externes	6
II. Activité opérationnelle	7
II-1. Evolution du chiffre d'opérations.....	7
II-2. Evolution des acquisitions foncières	8
II-3. Evolution des cessions de terrains	8
II-4. Evolution des surfaces bâties livrées.....	9
II-5. Les contrats.....	10
II-6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12
III. Compte de résultat de la section de fonctionnement	14
III-1. Résultat net.....	14
III-2. Produits d'exploitation	15
III-3. Charges d'exploitation.....	19
IV. Informations sur la comptabilisation des opérations	22
IV-1. Commentaires sur l'actif du bilan.....	22
IV-2. Commentaires sur le passif du bilan.....	24
IV-3. Commentaires sur le compte de résultat.....	26
V. Renseignements divers	29
V-1. Filiales et participations.....	29
V-2. Participation des salariés au capital social.....	29
V-3. Contrats conclus en 2019 avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital social	29
V-4. Informations concernant les délais de paiement	30
V-5. Résultats des 5 derniers exercices	31

I. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017 impose aux conseils d'administration de sociétés anonymes de présenter annuellement à leurs assemblées générales, de manière séparée ou au sein d'une section spécifique du rapport de gestion, un « rapport sur la gouvernance d'entreprise ». Pour la SEM Val de Bourgogne, cela se traduit par la communication des informations suivantes :

1° La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;

2° Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;

3° Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;

4° A l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

La 1^{ère} partie du rapport de gestion a donc été complétée de ces différentes informations.

I-1. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Depuis l'augmentation de capital close le 1^{er} juin 2012, le capital social de la SEM Val de Bourgogne est fixé à 1 079 808 euros.

Il est divisé en 71 040 actions d'une seule catégorie de 15,20 euros chacune.

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital	
		en €	en %
Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne	27 570	419 064	38,81%
Communauté Urbaine Creusot-Montceau	19 070	289 864	26,84%
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	3 290	50 008	4,63%
Département de Saône-et-Loire	6 580	100 016	9,26%
<i>Sous-total collectivités :</i>			<i>79,55%</i>
Caisse des Dépôts	7 230	109 896	10,18%
Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire	3 000	45 600	4,22%
DEXIA Crédit local	1 000	15 200	1,41%
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté	2 300	34 960	3,24%
Crédit Agricole Centre-Est	1 000	15 200	1,41%
<i>Sous-total autres actionnaires :</i>			<i>20,45%</i>
Total	71 040	1 079 808	100,00%

Cette répartition n'a subi aucun mouvement au cours de l'année 2019.

I-2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2019, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

Administrateurs	Représentants
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon 23 avenue Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE	M. Jean-Noël DESPOCQ M. Dominique JUILLOT M. Sébastien MARTIN M ^{me} Juliette METENIER-DUPONT M. Eric MICHOUX M. Gilles PLATRET M. Jean-Claude ROUSSEAU
Communauté Urbaine Creusot Montceau Château de la Verrerie BP 69 71206 LE CREUSOT Cedex	M. Philippe BAUMEL M ^{me} Evelyne COUILLEROT M ^{me} Marie-Claude JARROT M. Jean-Claude LAGRANGE M. David MARTI
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan 7 rue du bois de sapins - BP 97 71400 AUTUN	M. Rémy CHANTEGROS
Conseil Général de Saône et Loire Espace Duhesme - 18 rue de Flacé 71026 MACON Cedex 9	M. Vincent BERGERET M. Jean-Vianney GUIGUE
Caisse des Dépôts 2 E avenue Marbotte - BP 71368 21013 DIJON Cedex	M. Cédric AYMONIER
CCI de Saône et Loire 1 avenue de Verdun 71100 CHALON SUR SAONE	M. Michel SUCHAUT
Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté 1 rond point de la Nation - BP 23088 21088 DIJON Cedex 09	M. Thibault CARPENTIER

Censeur :

CREDIT AGRICOLE – M. Charles COUTELIER

1 rue Pierre de Truchis de Laye
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Commissaire aux comptes :

Titulaire : Cabinet COTELLE-HUBERT SA

Suppléant : M. HUBERT Jean-François

Depuis le 07 09 2020, la nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Administrateurs	Représentants
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon 23 avenue Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE	M. Pascal BOULLING M. Dominique JUILLLOT M ^{me} Christine LOUVEL M. Sébastien MARTIN M. Sébastien RAGOT M ^{me} Dominique ROUGERON M. Paul THEBAULT
Communauté Urbaine Creusot Montceau Château de la Verrerie BP 69 71206 LE CREUSOT Cedex	M. Daniel DAUMAS M ^{me} Marie-Claude JARROT M. Jean-Claude LAGRANGE M ^{me} Monique LODDO M. David MARTI
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan 7 rue du bois de sapins - BP 97 71400 AUTUN	M. Emile LECONTE
Conseil Général de Saône et Loire Espace Duhesme - 18 rue de Flacé 71026 MACON Cedex 9	M. Vincent BERGERET M. Jean-Vianney GUIGUE
Caisse des Dépôts 2 E avenue Marbotte - BP 71368 21013 DIJON Cedex	M. Cédric AYMONIER
CCI de Saône et Loire 1 avenue de Verdun 71100 CHALON SUR SAONE	M. Michel SUCHAUT
Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté 1 rond point de la Nation - BP 23088 21088 DIJON Cedex 09	M. Thibault CARPENTIER

Censeur :

CREDIT AGRICOLE – M. Charles COUTELIER
1 rue Pierre de Truchis de Laye
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Commissaire aux comptes :

Titulaire : Cabinet COTELLE-HUBERT SA
Suppléant : M. HUBERT Jean-François

I-3. DIRIGEANTS

Par délibération du Conseil d'Administration du 20 juin 2014, le Conseil d'Administration a décidé de confirmer l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Depuis cette date, les fonctions de Président et de Directeur Général sont assurées par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, représentée par M. Sébastien MARTIN.

Tout au long de l'exercice 2019, M. Sébastien MARTIN a été l'unique mandataire social de la société.

Liste des mandats et fonctions exercés par M. Sébastien MARTIN dans toute société durant l'exercice objet du rapport :

Société	Adresse	Mandat/Fonction
SEM Val de Bourgogne	12 rue Alfred Kastler 71 530 Fragnes-La Loyère	Président Directeur Général, représentant Le Grand Chalon
SEM Nicéphore Cité	34 quai Saint-Cosme 71 100 Chalon-sur-Saône	Administrateur, représentant Le Grand Chalon
SA NIDEV	34 quai Saint-Cosme 71 100 Chalon-sur-Saône	Administrateur, représentant la SEM Val de Bourgogne (<i>jusqu'au 16 mai 2018, remplacé depuis par M. Jérémy WILQUIN</i>)

Depuis le 07 09 2020, ...

I-4. LIMITATIONS DE POUVOIRS

La seule limitation des pouvoirs donnés au Président-Directeur Général au cours de l'exercice 2019 est celle fixée à l'article 20 des statuts, telle que rapportée ci-dessous :

« Toutefois, le directeur général devra soumettre à l'approbation préalable du Conseil d'Administration, qui statuera, dans les conditions définies à l'article 17, avant d'engager toute opération visant à, en application des alinéas 5 et 6 de l'article 2 :

- . étudier et réaliser toutes opérations de construction ou de réhabilitation de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location et*
- . procéder à la location ou à la vente, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de tous immeubles, ouvrages, équipements. »*

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 19 décembre 2003, a précisé que cette restriction ne s'appliquait pas à l'engagement de toute opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme et à toutes les cessions ou locations de terrain appartenant à la SEM Val de Bourgogne dans le cadre de ces opérations d'aménagement.

I-5. CONVENTION INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT DE PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE ET UNE SOCIETE CONTROLEE

Conclusion en novembre 2019 d'un mandat avec Le Grand Chalon en vue de la mise aux normes de l'aire de carénage du port de plaisance fluviale à Chalon-sur-Saône.

I-6. DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'existe aucune délégation au Conseil d'Administration en cours de validité en matière d'augmentation de capital.

I-7. PERSONNEL DE LA SOCIETE

Mouvements du personnel en 2019 :

- . Arrivée de Madame Camille DEAL / VILFROY, responsable d'opérations, le 21 janvier 2019,
- . Arrivée de Madame Laurine BIARD, Assistante juridique en alternance, le 2 septembre 2019.

- . Départ de M. Philippe HURTAUX, responsable d'opérations, le 8 février 2019,
- . Départ de Madame Karine BOBLET, assistante, le 22 novembre 2019 (fin de CDD).

Dans ces conditions, l'effectif moyen annuel pour l'exercice 2019 se porte à 7,66 ETP. Au 31 décembre 2019, l'effectif de la société se composait de 8 salariés (7 CDI et 1 CDD), soit 5 cadres et 3 employées.

I-8. CONTROLES EXTERNES

La société n'a connu aucun contrôle externe en 2019.

II. ACTIVITE OPERATIONNELLE

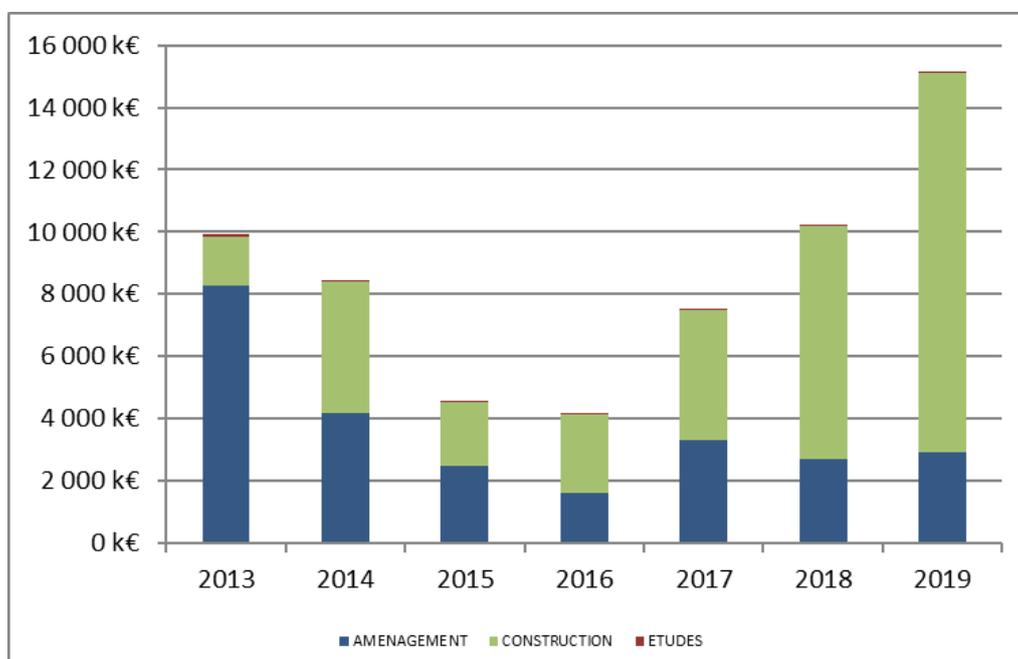
II-1. EVOLUTION DU CHIFFRE D'OPERATIONS

Le chiffre d'opérations représente le montant total des dépenses réalisées sur les opérations gérées par la SEM Val de Bourgogne, que ce soit :

- . en propre,
- . en convention publique d'aménagement (à l'exception des dépenses d'acquisitions foncières),
- . pour le compte de tiers :
 - . en mandat
 - . en conduite d'opérations (dans ce dernier cas, ces dépenses n'apparaissent pas dans la comptabilité de la SEM).

Ce chiffre d'opérations représente donc le volume d'investissement géré par la SEM Val de Bourgogne.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'opérations par « métier » : aménagement, construction, études.



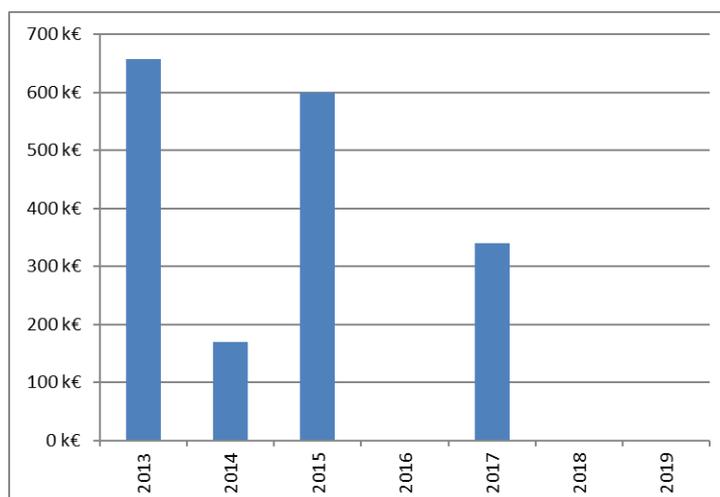
Le chiffre d'opérations, hors acquisitions, de l'exercice 2019 est de 15,1 M€, contre 10,2 M€ en 2018 et 7,5 M€ en 2017. Depuis la création de la société, l'année 2019 a fait près du double du chiffre d'opération moyen. Cette année, l'activité a généré de nombreux et importants chantiers.

L'activité d'aménagement représente 2,9 M€ d'investissements, porté par les aménagements réalisés pour SAONEOR à Fragnes-La Loyère, dans le pôle de santé de la ZAC Thalie-Prés Devant-Pont Paron à Chalon et sur le lotissement du Chemin de la Coudre ; ces 3 opérations représentant 83 % des dépenses réalisées en 2019. Sur les 5 dernières années, une certaine stabilité s'est installée, à un niveau plus faible que sur la période 2000-2015. Il y a une baisse chronique de l'activité d'aménagement.

L'activité de construction représente des investissements d'environ 12,1 M€ pour 2019. Cette activité élevée a concerné 19 projets dont les principaux sont la construction du Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie (CFAI 21-71), l'EHPAD de Saint Germain du Plain, la résidence Pierre Carême à Chalon-sur-Saône (AMEC), l'EHPAD Saint Antoine à Autun (SRS) et la maison de santé communale à

Crissey. Depuis la création de la SEM Val de Bourgogne, l'année 2019 est le plus gros volume de construction et le triple de l'année moyenne.

II-2. EVOLUTION DES ACQUISITIONS FONCIERES



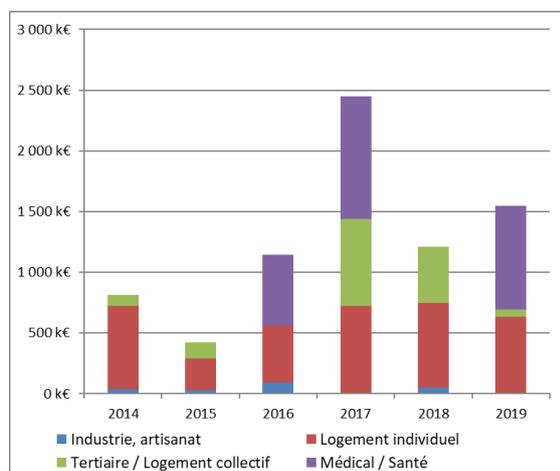
En 2019, à l'exception d'échanges fonciers à l'euro symbolique dans le cadre de recomposition foncière d'opérations d'aménagement en voie d'achèvement, il n'a été procédé à aucune acquisition sur les projets de la société. La priorité reste en effet donnée à l'écoulement des stocks de terrains cessibles sur les diverses opérations d'aménagement gérées par la société.

II-3. EVOLUTION DES CESSIONS DE TERRAINS

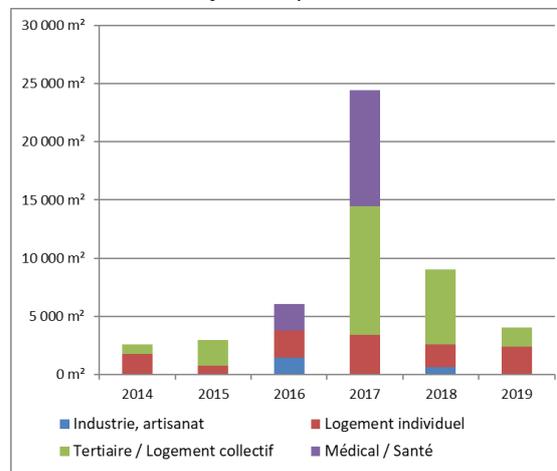
Le volume des ventes de terrain à bâtir enregistrée en 2019 a connu une hausse en valeur et une baisse en surface de plancher par rapport à 2018, restant toutefois à un niveau comparable à la moyenne constatée sur les 6 derniers exercices (nos données ne tiennent pas compte de SaôneOr, où la SEM intervient en tant qu'AMO du Grand Chalons).

En valeur, l'activité est liée principalement aux concessions d'aménagement Thalie-Prés Devant-Pont Paron (Grand Chalons) et Chemin de la Coudre (Ville de Chalons-sur-Saône) et en surface de plancher, l'activité est liée principalement aux concessions d'aménagement Sucrierie (Grand Chalons) et Chemin de la Coudre (Ville de Chalons-sur-Saône).

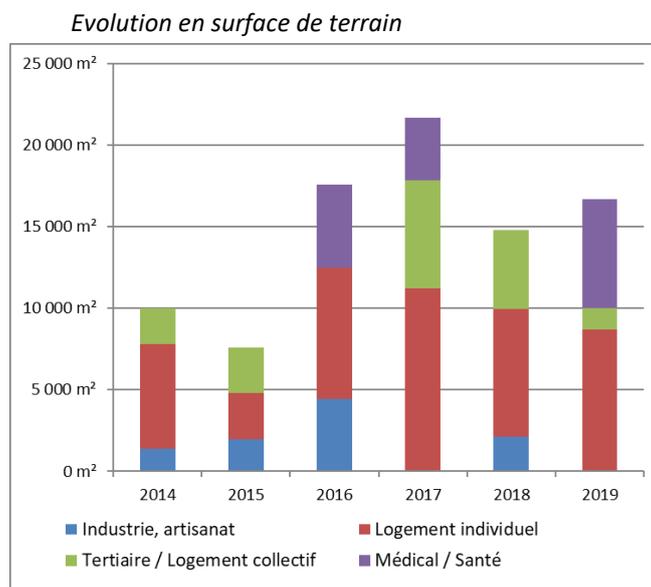
Evolution en valeur



Evolution en surface de plancher

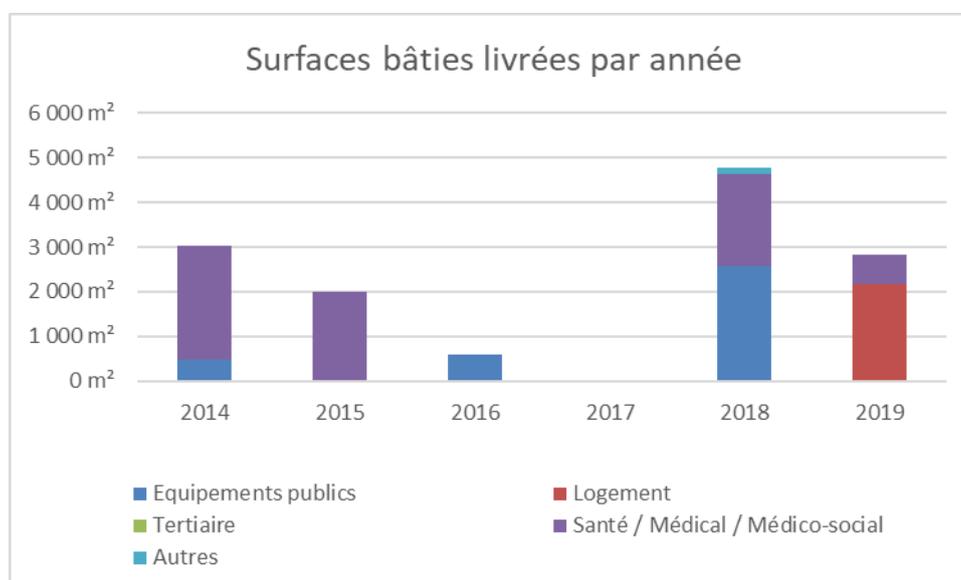


Le graphique des ventes en surface de terrain montre que l'activité de cession de terrains à bâtir pour le logement individuel est en hausse par rapport à 2018, avec 12 terrains sur 6 opérations dans 5 communes différentes (Autun, Chalon-sur-Saône, Saint-Loup-de-Varennes, Mercurey et Saint-Vallier).



II-4. EVOLUTION DES SURFACES BATIES LIVREES

Après une année 2018, où 5 bâtiments ou équipements ont été livrés, 2 bâtiments ont été livrés en 2019.



Il s'agit de :

- . La résidence Pierre Carême à Chalon-sur-Saône (AMEC),
- . La maison de santé à Crissey.

II-5. LES CONTRATS

En 2019, la SEM Val de Bourgogne a travaillé sur 44 projets : 7 nouveaux, 34 en cours et 7 clôturés.

Une présentation détaillée de chaque opération est jointe dans le Rapport d'Activités au 31 décembre 2019.

II-5-1. LES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

La SEM Val de Bourgogne a poursuivi sa gestion de 9 opérations d'aménagement :

- . Parc d'Activités Val de Bourgogne, à Sevrey et Saint-Loup-de-Vareennes,
- . Le quartier de la Sucrierie, à Chalon-sur-Saône,
- . La ZAC Thalie - Près Devant - Pont Paron, à Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy,
- . La ZAC du Pré Saint-Loup, à Saint-Loup-de-Vareennes,
- . La ZAC des Prés Saint-Jean, à Chalon-sur-Saône,
- . Les lotissements « Les Cèdres » et « Champ Ladoit », à Mercurey,
- . La ZAC des Goujons à Saint-Vallier,
- . Lotissement « André Malraux » à Autun,
- . Lotissement « Chemin de la Coudre » à Chalon-sur-Saône.

II-5-2. LES MANDATS ET CONDUITES D'OPERATIONS

En 2019, la SEM Val de Bourgogne a remporté la consultation suivante :

- . IFSI – LP de Blanzay (avec SEDIA).

La SEM Val de Bourgogne a poursuivi sa gestion de 13 autres opérations :

- . Mandat de construction du Centre de Formation d'Apprentis de l'industrie (CFAi 21-71),
- . Mandat pour la construction d'un équipement petite enfance (EMA / RAM) dans le centre-ville de Chalon-sur-Saône, pour le compte du Grand Chalon,
- . Mandat pour la transformation d'un ancien bâtiment scolaire en restaurant scolaire et Espace Multi-Accueil à Bourbon-Lancy,
- . Mandat pour la rénovation-extension d'un EHPAD à Autun, pour le groupe SRS,
- . Mandat pour la construction d'un foyer et d'un accueil de jour pour personnes handicapées, pour l'Association Médico-Educative Chalonnaise (AMEC),
- . 2 Mandats pour la poursuite de l'aménagement de SaôneOr, pour le Grand Chalon,
- . Mandat pour la réalisation d'une déchèterie à Chatenoy-le-Royal, pour le Grand Chalon,
- . AMO pour la réalisation d'une maison de santé à Crissey,
- . AMO pour la réalisation d'un EHPAD de 120 lits à Saint-Germain-du-Plain,
- . Mandat de rénovation-extension de 3 foyers de vie pour personnes handicapées à Buxy, Sennecy-le-Grand et Saint-Rémy (ADFAAH),
- . Mandat pour l'extension du parking du centre hospitalier de Chalon (CH William MOREY),
- . AMO pour l'aménagement des terrains Freyssinet à Saint-Rémy (Le Grand Chalon),
- . AMO pour la construction d'un restaurant scolaire à Virey-le-Grand.

Enfin, les missions suivantes ont été achevées :

- . Construction d'un restaurant scolaire pour le compte de la Ville d'Autun, école du Clos Jovet,
- . Réhabilitation de l'Espace Multi-Activités de la presqu'île des Prés Saint-Jean, pour le compte de la Ville de Chalon-sur-Saône,
- . Mandat de construction d'un centre pédopsychiatrique dans le lotissement des Terres de Diane à Saint-Rémy, pour le compte du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey,
- . Mandat pour la construction d'une école élémentaire de 5 classes à Ecuisses.

II-5-3. LES AUTRES CONTRATS

En 2019, la SEM Val de Bourgogne a signé les contrats suivants :

- . AMO pour l'étude urbaine quartier du Bois du Verne,
- . AMO pour l'étude le Vernoy à Blanzay,
- . Mandat pour l'aire de carénage du Port de Plaisance,
- . Etude de l'EPMS P. Cézanne-Tournus
- . Etude de l'immobilière à Gévelard,
- . Analyse offre RCV Autun.

La SEM Val de Bourgogne a poursuivi sa gestion de 3 autres opérations :

- . Mandat de gestion locative du patrimoine immobilier de la CUCM,
- . AMO pour des missions ponctuelles (essentiellement passation de marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux), pour le projet MECATEAM (SAS Infrastructures et SEMCIB),
- . Schéma d'aménagement du cœur de ville de Torcy (en groupement avec Tracés Urbains, CBXS et BAM Urbanisme & Concertation).

Enfin, les missions suivantes ont été achevées :

- . AMO pour l'étude urbaine quartier du Bois du Verne,
- . AMO pour l'étude le Vernoy à Blanzay,
- . Mandat d'étude préalable à l'aménagement du secteur Friche Morey à Cuiseaux (Bresse Louhannaise Intercom').

II-5-4. LES ACTIVITES EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Opération Les Cèdres à Mercurey :

Au 31 décembre 2017, une provision de 42 000 € liée à l'opération Les Cèdres a été comptabilisée.

La baisse de prix des terrains ayant permis d'augmenter le nombre de contacts commerciaux et de rouvrir des perspectives commerciales, cette provision est maintenue en l'état.

Opération Le Prés Saint-Loup à Saint-Loup-de-Varennes :

Au 31 décembre 2018, une provision de 300 000 € liée à l'opération Le Pré Saint-Loup à Saint-Loup-de-Varennes a été comptabilisée.

Il est ici rappelé le contexte de cette opération et de son évolution :

La concession d'aménagement « Le Pré Saint-Loup » a été attribuée à la SEM Val de Bourgogne par la Commune de Saint-Loup-de-Varennes en fin d'année 2007, après une consultation d'opérateurs engagée par la Commune pour la viabilisation d'une emprise d'environ 7 hectares en vue d'y aménager 80 lots individuels à bâtir.

Le bilan d'origine de l'opération comportait des hypothèses financières qui paraissent aujourd'hui, avec le recul, raisonnables, quand bien même le nombre de lots prévus pour une commune de cette taille et localisation peut interroger : les acquisitions foncières y étaient budgétées au prix de 6,24 €/m², et les cessions de lots libres aux prix de 73 € TTC/m². Le coût prévisionnel des travaux avait été fixé à 1,59 M€ HT, soit un ratio de 24 €HT/m² correspondant à un aménagement économe.

De 2008 à 2011, le bilan de l'opération a connu des évolutions significatives, avec une augmentation des postes de charges sur la période de près de 900 k€ HT, sans autre compensation qu'une prévision d'augmentation des prix de vente (jusqu'à 105 €TTC/m²), laquelle paraît aujourd'hui hors contexte, surtout à la suite de la crise financière mondiale de 2008 et, sur un plan plus local, de la fermeture de KODAK.

Ces augmentations de charges se sont concentrées sur les acquisitions foncières, les négociations avec les propriétaires n'ayant pas été fructueuses et la Commune refusant la mise en place d'une procédure d'expropriation ; ainsi que sur le poste travaux, la qualité d'ensemble du projet ayant été augmentée.

C'est sur cette base qu'ont été réalisées l'ensemble des acquisitions foncières et une première phase d'aménagement, laquelle a été retardée significativement par une obligation de réalisation de fouilles archéologiques sur l'ensemble de l'emprise du projet, fouilles non prévues par la concession d'aménagement. Le coût des fouilles archéologiques pour la première phase d'aménagement a cependant été pris en charge à 97% par le Fonds National d'Archéologie Préventive.

La commercialisation a finalement pu être engagée en 2013, sans succès compte tenu du niveau de prix alors demandé.

Depuis 2014, la Société a cherché à mettre en œuvre diverses économies et scénarii modificatif afin de rétablir autant que possible l'économie du projet. Devant le faible succès de ces tentatives, il a été engagé début 2019 un processus visant à réviser totalement le projet et à en chercher une issue, en

concertation avec la Commune de Saint-Loup-de-Varenes (modification de programme, demande de participation financière de la Commune à l'opération, modification de la durée du projet...).

Aucune solution n'a pu encore être trouvée, et le Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varenes, par une délibération de décembre 2019, a refusé notre proposition de modification du contrat associé au CRAC 2018. Depuis lors, les élections locales ont conduit à un changement d'équipe municipale. De nouvelles discussions sont donc engagées avec les nouveaux Elus, dont il n'est pas encore possible d'anticiper les conclusions.

A la clôture des comptes 2019, dans l'attente de l'issue des négociations, nous sommes dans l'incapacité de réactualiser la provision pour risques de 300 000 €. Il est donc décidé de la maintenir en l'état.

Il est ici rappelé que les provisions pour risques et charges correspondent à des risques dont la réalisation est incertaine. Leur inscription dans les comptes de la Société a pour objet de communiquer aux actionnaires et partenaires de l'entreprise un état le plus transparent possible des risques portés par la société.

Le maintien des provisions et leur montant sont donc réévalués à l'issue de chaque exercice.

L'inscription de ces provisions est sans effet sur la trésorerie de l'entreprise.

III. COMPTE DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

III-1. RESULTAT NET

III-1-1. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT « SIEGE »

Le résultat d'exploitation : Il s'établit à – 4 178 €, proche de l'équilibre d'exploitation.

Le résultat financier s'établit à 520 € pour l'exercice 2019, aucun placement non risqué, souple et générateur de rendements significatifs n'étant actuellement disponible sur le marché.

Le résultat exceptionnel est fixé à 0 €.

III-1-2. RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

La SEM Val de Bourgogne réalise au 31 décembre 2019 un résultat négatif de – 3 658 €. A l'issue de cet exercice, les capitaux propres de la SEM Val de Bourgogne s'élèvent à 608 982 €.

La SEM Val de Bourgogne n'aura pas à liquider, pour l'exercice 2019, d'impôt sur les sociétés.

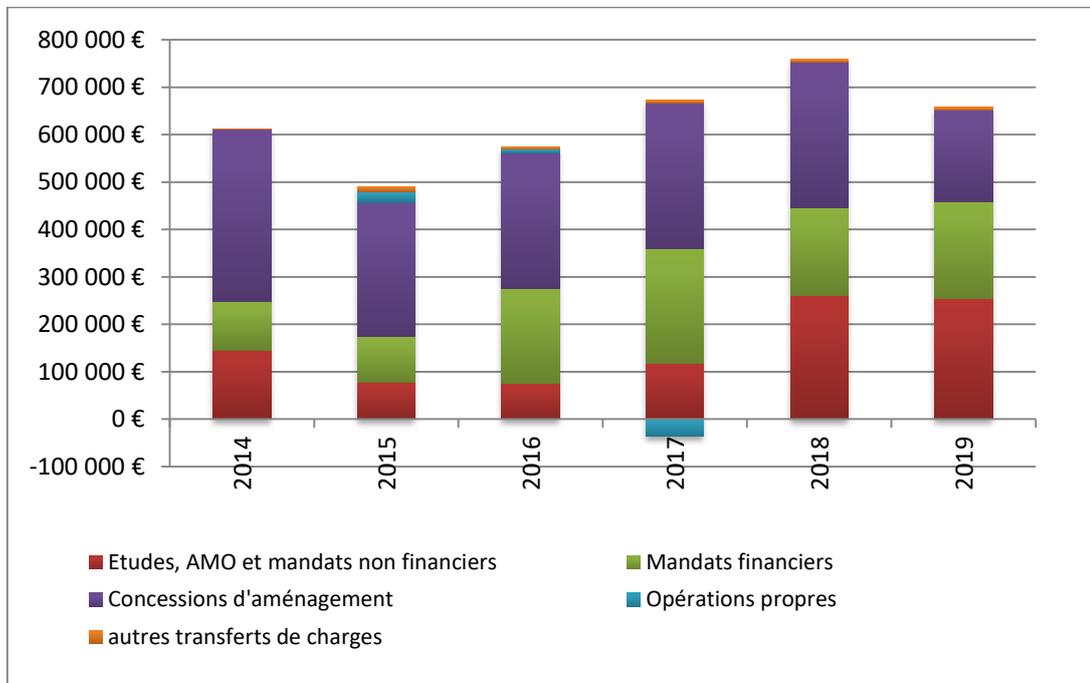
RAPPEL IMPORTANT

L'application du plan comptable spécifique des Sociétés d'Economie Mixte conduit à annuler l'impact des sections « opérations » sur les résultats de la SEM.

III-2. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils s'élèvent au 31 décembre 2019 à 658 378 €, soit une baisse de 13 % par rapport à l'exercice précédent.

- . - 3 % pour les études, AMO et mandats non financiers,
- . + 11 % pour les mandats financiers,
- . - 37 % pour les concessions d'aménagement.

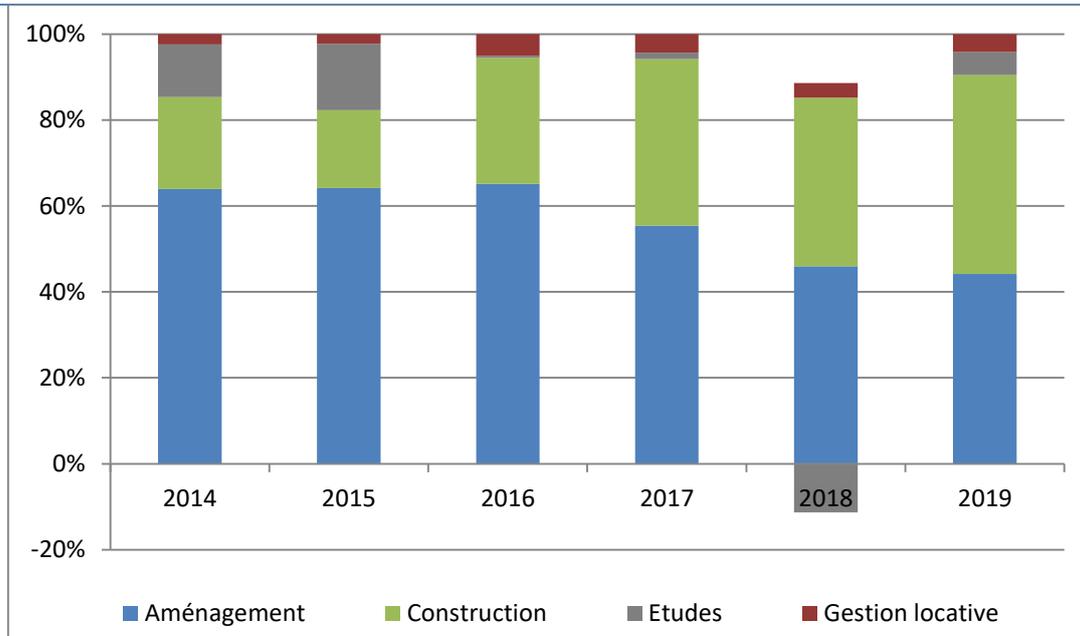


Graphique tenant compte de la décote de 26 k€ appliquée au reliquat foncier du lotissement Les Terres de Diane en 2018

III-2-1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

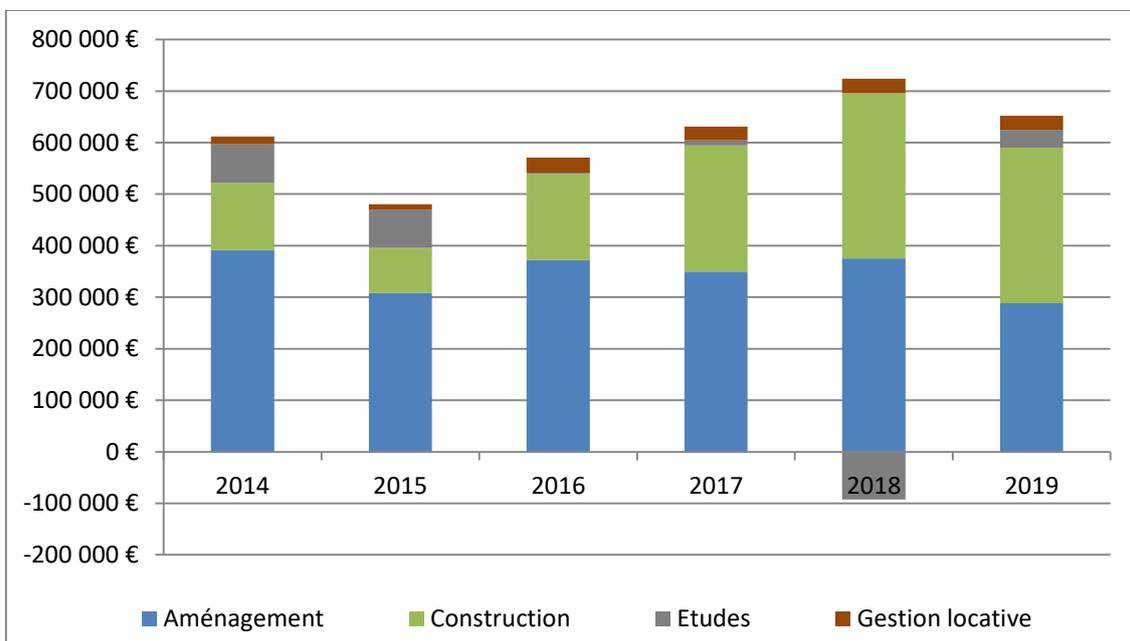
SS-TOTAL CONCESSIONS / AMENAGEMENT	193 229 €
03 - PAVB	16 037 €
15 - SUCRERIE	13 697 €
27 - THALIE PRES DEVANT PONT PARON	59 278 €
35 - PRE SAINT LOUP (ST LOUP DE VARENNES)	10 864 €
41 - PRES SAINT JEAN II (CHALON SUR SAONE)	27 659 €
45 - CHAMP LADOIT (MERCUREY)	2 333 €
46 - LES CEDRES (MERCUREY)	1 626 €
67 - ZAC DES GOUJONS	15 664 €
77 - LOTISSEMENT ANDRE MALRAUX (AUTUN)	9 870 €
91 - CHEMIN DE LA COUDRE à CHALON	36 201 €
SS-TOTAL MANDATS DE TRAVAUX / CONSTRUCTION	402 016 €
65 - RESTAURANT SCOLAIRE d'AUTUN	1 766 €
66 - ETUDES ET TRAVAUX SAONEOR	67 545 €
75 - CENTRE PEDOPSYCHIATRIQUE du CHS de Sevrey	7 183 €
86 - EMA CHALON ESPLANADE	5 878 €
87 - CRECHE BOURBON-LANCY	3 761 €
92 - SRS - EHPAD AUTUN	56 146 €
93 - ECOLE ECUISSES	4 404 €
94 - Sucrierie - Foyer AMEC	26 684 €
95 - Mandat SAONEOR II	22 454 €
97 - Grand Chalon - Déchetterie Chatenoy-le-Royal	6 560 €
99 - Maison de santé à CRISSEY	13 871 €
100 - AMO EHPAD ST GERMAIN DU PLAIN	37 501 €
105 - Mandat CFAI21 - 71	54 610 €
106-1 - ADFAAH - Sennecey le Grand	21 850 €
106-2 - ADFAAH - Givry	36 286 €
106-3 - ADFAAH - Buxy	
107 - Extension Parking CHWM	1 375 €
109 - AMO Site Freyssinet - St REMY	10 110 €
111 - AMO Restaurant scolaire Virey Le Grand	21 800 €
114 - Aire de carénage Port de Plaisance	2 230 €
SS-TOTAL GESTION	26 856 €
96 - Gestion locative CUCM II	26 856 €
SS-TOTAL ETUDES / AUTRES CONTRATS	29 805 €
98 - MECATEAM - AMO PILOTAGE	5 000 €
104 - Mandat d'études préalables Cuiseaux - friche Morey	5 320 €
110 - AMO Shéma global aménagement TORCY	4 900 €
112 - AMO Etude urbaine quartier du Bois du Verne	8 560 €
113 - AMO Etude Le Vernoy à Blanzly	5 225 €
115 - EPMS P Cézanne - Tournus	800 €
TOTAL TOUS CONTRATS CONFONDUS	651 906 €
<i>Transferts de charges</i>	6 455 €
<i>Variation stock Siège (Terrain Terres de Diane)</i>	
<i>Quote part du résultat Terres de Diane</i>	
<i>Produits divers de gestion courante</i>	17 €
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	658 378 €

III-2-2. EVOLUTION DES REMUNERATIONS PAR TYPE D'ACTIVITES



Graphique tenant compte de la décote de 26 k€ appliquée au reliquat foncier du lotissement Les Terres de Diane

Le graphique ci-dessus, qui présente la part de chaque type d'activités sur les 6 derniers exercices, fait apparaître que la part des produits relatifs aux projets de construction est en forte augmentation pour la 4^{ème} année consécutive (la construction représente 46.31 % de l'activité de l'année), quand les produits relatifs aux études restent faibles (5.36 %). Le poids relatif de l'aménagement dans l'activité de la société se porte à 44 % (plus bas niveau depuis la création de la société) ; celui de la gestion locative s'établit à 4 %.



Graphique tenant compte de la décote de 26 k€ appliquée au reliquat foncier du lotissement Les Terres de Diane

Le graphique ci-dessus, en valeur par activité, montre que le volume de produit liés à l'aménagement est en baisse (- 30 %) par rapport à 2018, quand celui lié à la construction poursuit sa légère baisse (- 6 %).

La SEM Val de Bourgogne est intervenue en 2019 sur un périmètre s'étendant de Bourbon-Lancy à Cuiseaux, en passant par Autun, Saint-Vallier, Ecuisses ou Saint-Germain-du-Plain.

Ainsi, sur l'ensemble de l'exercice 2019, environ 38 % des honoraires de la société sont liés à des opérations réalisées pour le compte des actionnaires de la société (31 % pour le Grand Chalon, 7 % pour la CUCM).

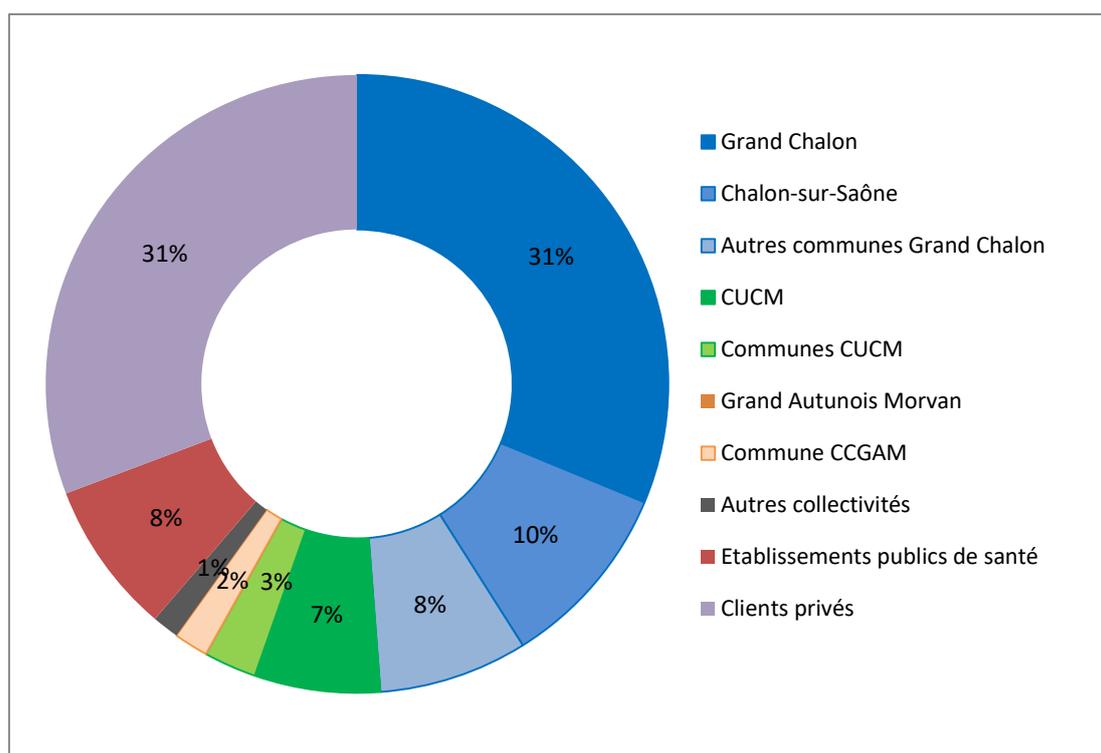
Au-delà des actionnaires directs, il est également intéressant de visualiser la proportion des produits issus des collectivités des territoires actionnaires (EPCI + communes).

Ainsi :

- . Le territoire d'origine de la société reste prédominant, avec 49 % de l'activité concentrée sur le Grand Chalon et ses Communes membres,
- . La part liée au territoire de la CUCM est de 10 %,
- . La part liée au territoire du Grand Autunois Morvan s'établit à 2 % de l'activité.

Parmi les autres clients, on peut distinguer pour l'exercice 2019 :

- . 31 % de l'activité pour des clients privés,
- . 8 % de l'activité se portant sur les établissements publics de santé,
- . 1 % pour des Communes n'appartenant pas aux EPCI actionnaires.



Il est à noter que les produits liés à des clients non collectivités (privés, associations et établissements de santé) sont une nouvelle fois en forte hausse, la progression étant de +60 % en valeur sur 1 an, et de + 149 % sur 2 ans. En 2019, plus d'un tiers des produits d'exploitation perçus par la société étaient ainsi liés à des projets réalisés pour des clients autres que des Collectivités Locales.

III-3. CHARGES D'EXPLOITATION

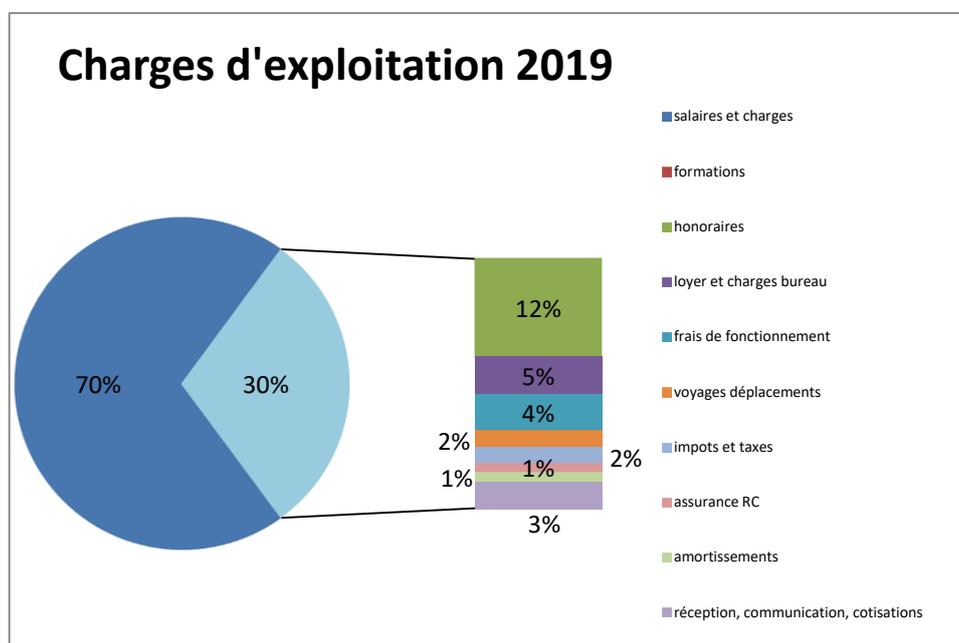
Elles s'élèvent à 662 556 € pour l'exercice 2019, soit une baisse de 11 % par rapport à 2018.

Cette baisse est constatée sur l'ensemble des postes, à l'exception de la dotation aux amortissements, dont l'influence reste négligeable compte tenu de la valeur de ce poste :

- Achats et charges externes (- 12 %),
- Salaires et charges sociales (- 7 %),
- Impôts et taxes (- 4 %),
- Dotation aux amortissements (+ 16 %).

	2017	2018 (1)	2019
Achats et charges externes (1)	181 349 €	202 654 €	178 091 €
Salaires et charges sociales	413 601 €	497 098 €	464 418 €
Impôts et taxes	10 752 €	12 733 €	12 276 €
Dotation aux amortissements	5 846 €	6 710 €	7 772 €
TOTAL	611 551 €	719 195 €	662 557 €

(1) Les 26 108 € de décote à appliquer sur le terrain résiduel des Terres de Diane sont exclus de ce tableau.



III-3-1. DETAIL DES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ils s'élèvent, pour le seul fonctionnement du siège, à 178 091 € pour cet exercice, soit une baisse de 12 % par rapport à 2019.

	2018	2019	Commentaires
Location immobilière	16 242 €	16 736 €	
Charges locatives	12 544 €	12 945 €	
Location mobilière	5 387 €	5 832 €	
Petit-matériel - fournitures	5 108 €	4 332 €	
Entretien - maintenance	6 426 €	6 908 €	
Assurances	15 631 €	8 035 €	
Documentation - divers	4 469 €	3 526 €	
Honoraires comptabilité - gestion	33 899 €	36 644 €	Hausse liée aux mouvements de personnel
Honoraires commissaire aux comptes	9 350 €	9 360 €	
Honoraires techniques	37 780 €	31 650 €	Dont personnel SPL mis à disposition
Publicité - cadeaux	1 534 €	3 351 €	
Formations - colloques	9 628 €	120 €	
Déplacements - voyages	15 126 €	9 814 €	
Réception	11 680 €	10 821 €	
Télécommunications - affranchissement	9 627 €	9 522 €	
Services bancaires	1 657 €	1 899 €	
Cotisations	6 566 €	6 596 €	
SS-TOTAL FONCTIONNEMENT	202 654 €	178 091 €	

III-3-2. DETAIL DES SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Le montant cumulé des salaires et charges sociales pour 2019 s'élève à 464 418 €.

	2018	2019
Salaires	354 717 €	330 632 €
Charges sociales	142 381 €	133 786 €
Total	497 098 €	464 418 €
Effectif moyen salarié	7,51	7.66
Mandataire	1,00	1,00
Effectif total	8,51	8,66

Ce poste est en baisse de - 7 % par rapport à l'exercice précédent, pour un effectif moyen salarié lui-même en hausse de 2 %. Cela s'explique par une salariée en arrêt maladie puis congé maternité sur une part importante de l'exercice.

III-3-3. DETAIL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2018	2019
Impôts et taxes	12 733 €	12 276 €

Il s'agit des différents impôts et taxes réglés par l'entreprise au cours de l'exercice : taxe d'apprentissage, formation professionnelle, CET, ...

Ce montant inclut 6 455 € de taxe sur les salaires refacturée aux opérations, contre 6 101 € pour l'exercice 2018. Les impôts et taxes à la charge de la société s'élèvent donc finalement à 5 821 €.

	2018	2019
Dotations aux amortissements	6 710 €	7 772 €

La variation de ce poste est principalement liée au renouvellement d'une grande partie du parc informatique (hors serveur), le précédent matériel datant de 2011.

IV. INFORMATIONS SUR LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS

IV-1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIF DU BILAN

Le tableau ci-dessous décompose l'actif du bilan de la SEM Val de Bourgogne, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SEM), les opérations propres, la part des mandats et la part des concessions d'aménagement.

RECAPITULATIF ACTIF DU BILAN

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONVENTIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 261	0	0	1 261
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
LOGICIELS				
CONC., BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	1 261			1 261
FOND COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AV. ET ACPTÉ SUR IMMOB. INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 024	0	0	11 024
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST. TECHN., MATERIEL ET OUTIL. IND.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 024			11 024
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET A COMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	82 545	0	0	82 545
TITRES DE PARTICIPATIONS	78 000			78 000
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIP.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	1 510			1 510
PRETS				
DEPOT DE GARANTIE	3 035			3 035
ACTIF IMMOBILISE	94 831	0	0	94 831
STOCKS ET EN COURS	43 765	0	5 881 154	5 924 919
MATIERES PREMIERES, APPROV.				
EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	43 765		5 881 154	5 924 919
EN COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR CDES	0	0	0	
CREANCES	194 381	23 593 072	10 227	23 797 680
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	74 744	213	5 918	80 875
DEBOURS MANDATS		23 592 859		23 592 859
AUTRES CREANCES	119 637		4 309	123 946
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELE, NON VERSE				
TRESORERIE	578 763	1 595 923	1 084 279	3 258 965
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	578 763	1 595 923	1 084 279	3 258 965
ACTIF CIRCULANT	816 909	25 188 995	6 975 660	32 981 565
COMPTES DE REGULARISATION	18 498	0	5 606 214	5 624 712
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	18 498			18 498
CHARGES A REPARTIR SUR PLS EXERCICES				
NEUTRALISATION RESULTAT			5 606 214	5 606 214
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
SOUS TOTAL	930 238	25 188 995	12 581 874	38 701 107
COMPTE DE LIAISON	115 190			115 190
TOTAL GENERAL	1 045 428	25 188 995	12 581 874	38 816 297

IV-1-1. STOCKS (ACTIF)

	2018 (€ HT)	2019 (€ HT)
PAVB – Grand Chalon	20 184 384	20 233 556
Aménagement Sucrierie – Grand Chalon	6 857 245	6 966 528
Thalie/Prés Devant/Pont Paron – Grand Chalon	14 199 672	15 044 017
Pré St Loup – St-Loup-de-Varennes	3 483 344	3 560 037
Prés St Jean II – Chalon	14 300 818	14 430 992
Champ Ladoit – Mercurey	794 656	809 552
Les Cèdres – Mercurey	981 585	994 832
Les Goujons à St Vallier – CUCM	1 160 672	1 205 016
Lot. André Malraux - Autun	614 465	650 496
Lot. Chemin de la Coudre - Chalon-sur-Saône	1 172 308	1 459 988
Total charges cumulées engagées	63 749 149	65 355 018
Déduction des coûts de revient estimés	-58 476 732	- 59 473 864
Incidence annulation Terres de Diane	1 877 845	0
Solde à l'actif	7 150 262	5 881 154

IV-1-2. REMUNERATIONS ET DEBOURS MANDATS (ACTIF)

Les 23 592 859 € de la ligne « Débours mandats » représentent le montant cumulé TTC des dépenses engagées au titre des mandats.

IV-1-3. AUTRES CREANCES CPA

Il s'agit de crédits de TVA ou de TVA en cours de remboursements.

IV-1-4. TRESORERIE MANDATS + CPA (ACTIF)

Elle est composée de soldes débiteurs de banque et de placements.

IV-1-5. NEUTRALISATION DU RESULTAT (ACTIF)

Ce poste permet « d'annuler comptablement » les produits et participations versées par les collectivités et ce, en fonction du pourcentage d'avancement de chaque opération.

IV-2. COMMENTAIRES SUR LE PASSIF DU BILAN

Le tableau ci-dessous décompose le passif du bilan de la SEM Val de Bourgogne, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SEM), les opérations propres, la part des mandats et la part des concessions d'aménagement.

RECAPITULATIF PASSIF DU BILAN

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2019
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 079 808			1 079 808
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT				
RESERVE CONVERSION EURO	1 347			1 347
RESERVE LEGALE	4 070			4 070
RESERVE STATUTAIRE OU CONTRACTUELLE				
RESERVES REGLEMENTEES				
AUTRES RESERVES				
REPORT A NOUVEAU	-472 585			-472 585
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 658			-3 658
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
CAPITAUX PROPRES	608 982	0	0	608 982
PRODUITS DES EMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIONS AVANCES CONDITIONNEES				
AUTRES FONDS PROPRES	342 000	0	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES PROVISIONS POUR CHARGES	342 000		130 883	342 000 130 883
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	342 000	0	130 883	472 883
DETTES FINANCIERES	0	22	7 647 271	7 647 293
AVANCES COLLECTIVITES			953 928	953 928
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
EMP. ET DET. A UP. ETAB. CREDIT		22	6 689 918	6 689 940
EMP. ET DETTES FINANCIERES DIVERS			3 425	3 425
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR CDES EN COURS		0	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	94 446	704 976	209 907	1 009 328
DETTES FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES	32 694	704 976	209 382	947 051
DETTES FISCALES ET SOCIALES	61 753		524	62 277
DETTES DIVERSES	0	24 444 014	15 101	24 459 115
PREFINANCEMENTS ET RECETTES				
AUTRES DETTES		24 444 014	15 101	24 459 115
COUT DE REVIENT CESSIONS				
DETTES	94 446	25 149 012	7 872 278	33 115 737
COMPTE DE REGULARISATION	0	0	4 503 506	4 503 506
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
NEUTRALISATION RESULTAT			4 503 506	4 503 506
ECART DE CONVERSION PASSIF				
SOUS TOTAL	1 045 428	25 149 012	12 506 667	38 701 108
COMPTE DE LIAISON		39 983	75 207	115 190
TOTAL GENERAL	1 045 428	25 188 995	12 581 874	38 816 298

IV-2-1. DETTES FINANCIERES CPA (PASSIF)

Elles se composent :

- . D'avances financières par les collectivités : 953 928 €
- . D'emprunts : 6 689 918 €
- . De dépôts et cautionnements reçus : 3 425 €

IV-2-2. COMPTE DE LIAISON (PASSIF)

Il met en évidence la dette entre les opérations et le secteur « fonctionnement » (règlements en attente).

IV-3. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous décompose compte de résultat de la SEM Val de Bourgogne, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SEM), les opérations propres, la part des mandats et la part des conventions publiques d'aménagement et concessions d'aménagement.

RECAPITULATIF COMPTE DE RESULTAT Première Partie

COMPTE DE RESULTAT	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONVENTIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
VENTES DE MARCHANDISES				
PRODUCTION VENDUE				
BIENS			893 838	893 838
SERVICES	458 677			458 677
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	458 677	0	893 838	1 352 515
PRODUCTION STOCKEE (coût de revient cessions)			-2 874 977	-2 874 977
PRODUCTION IMMOBILISEE	0			0
SUBVENTIONS			112 147	112 147
PARTICIPATIONS COLLECTIVITES			257 741	257 741
REPRISES SUR AMORT. ET PROV. TRANS. CH.	199 683			199 683
NEUTRALISATION RESULTAT OPERATIONS			1 609 942	1 609 942
PRODUITS FINANCIERS			1 310	1 310
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	18			18
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	658 378	0	0	658 378
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS DE MARCHANDISES				
VARIATION DE STOCK DE CHARGES			-1 474 983	-1 474 983
ACHATS DE MATIERES				
VARIATION DE STOCK MATIERES				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.	178 085		1 474 983	1 653 068
IMPOTS, TAXES ET VERST ASSIMILES	12 276			12 276
SALAIRES ET TRAITEMENTS	330 632			330 632
CHARGES SOCIALES	133 786			133 786
DOTATIONS D'EXPLOITATION :				
SUR IMMOBILISATIONS				
DOT. AUX AMORTISSEMENTS	7 772			7 772
DOT. AUX PROVISIONS	0		0	0
SUR ACTIF CIRCULANT				
POUR RISQUES ET CHARGES				
AUTRES CHARGES	6		0	6
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	662 557	0	0	662 557
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 179	0	0	-4 179
PRODUITS FINANCIERS				
PROD. FIN. DE PARTICIPATIONS	499			499
PROD. AUT. VAL. MOB. ET CR. ACT. IM.				
INT. ET PROD. FIN. ASSIMILES ET INTERNES	22			22
REP. SUR PROV. ET TRANSF. DE CHARGES				
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE				
PROD. NETS. SUR CES. DE VAL. MOB. P. LACT				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	521	0	0	521
CHARGES FINANCIERES				
DOT. FIN. AUX AMORT. ET PROVISIONS				
INTERETS ASSIMILES ET INTERNES	0			0
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				
CHARGES NETTES / CES. VAL. MOB. P. LACT.				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	521	0	0	521
RESULTAT COURANT AVANT IMPOIS	-3 658	0	0	-3 658

RECAPITULATIF COMPTE DE RESULTAT Deuxième partie

COMPTE DE RESULTAT	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONVENTIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
PROD. EXCEPT. SUR OPE. DE GESTION	0			0
PROD. EXCEPT. SUR OPE. EN CAPITAL	0			0
REPRISES SUR PROV. ET TRANSF. CHARGES				
VAR PROV CHARGES PREVISIONNELLES OP	0		0	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHAR. EXCEPT. SUR OPE. DE GESTION	0			0
CHAR. EXCEPT. SUR OPE. EN CAPITAL				
DOT. EXCEPT AUX AMORT. ET PROV.	0			0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0
PARTICIP. DES SALARIES AUX RESULTATS				
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
TOTAL DES PRODUITS	658 899	0	0	658 899
TOTAL DES CHARGES	662 557	0	0	662 557
BENEFICE OU PERTE	-3 658	0	0	-3 658

IV-3-1. PRODUCTIONS VENDUES (COMPTE DE RESULTAT CPA)

Il s'agit des recettes propres des CPA : cessions de terrains aménagés, locations.

IV-3-2. SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS CPA (COMPTE DE RESULTAT)

Cela comprend l'ensemble des subventions et participations reçues sur l'exercice 2018.

IV-3-3. PRODUCTIONS STOCKEES CPA (COMPTE DE RESULTAT)

Elles se composent de la variation des encours par rapport à l'exercice précédent.

L'encours est égal à :

total charges prévisionnelles de l'opération x pourcentage d'avancement de l'opération.

IV-3-4. CHARGES D'EXPLOITATION CPA (COMPTE DE RESULTAT)

Les 1 474 983 € de la ligne « variation de stock de charges » traduisent les charges HT engagées au cours de l'exercice 2019 :

Opération	2018 (€)	2019 (€)
PAVB	99 898	49 172
Sucrierie	187 707	88 781
Thalie - Prés Devant - Pont Paron	550 763	814 972
Pré St Loup - St Loup de Varennes	67 488	76 693
Prés St Jean II	106 551	65 782
Champ Ladoit - Mercurey	14 276	14 896
Les Cèdres - Mercurey	15 540	13 247
Les Terres de Diane - St Rémy	53 687	0
Les Goujons - St Vallier	19 222	44 344
Lot. André Malraux - Autun	40 736	19 414
Lot. Chemin de la Coudre - Chalon	391 363	287 681
TOTAL	1 547 221	1 474 983

V. RENSEIGNEMENTS DIVERS

V-1. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation ou de contrôle ou cession au cours de l'exercice écoulé : NEANT

Situation de nos filiales et des sociétés contrôlées à la clôture de l'exercice :

S.A. NIDEV - Nicéphore Immobilier Développement :

Il est rappelé que la SEM Val de Bourgogne est actionnaire de la S.A. NIDEV depuis sa création. Depuis l'augmentation de capital décidée en 2008, la SEM Val de Bourgogne possède 5 % des actions de la S.A. NIDEV soit 78 000 € sur un capital de 1 560 000 €.

Le montant des avances en compte courant d'associé s'élève à la clôture de l'exercice, à 76 982 €.

Ces avances ont été rémunérées et ont contribué en 2019, pour 499 € au résultat financier de la SEM Val de Bourgogne.

V-2. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Dans le cadre du dispositif d'Épargne Salariale visé à l'article L225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscriptions ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

V-3. CONTRATS CONCLUS EN 2019 AVEC DES ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL SOCIAL

- . Mandat avec Le Grand Chalon en vue de la mise aux normes de l'aire de carénage du port de plaisance fluviale à Chalon-sur-Saône.

V-4. INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT

Les articles L.441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, dans leur rédaction issue du décret n° 2017-350 du 20 mars 2017, imposent de présenter :

1. Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice :

Retard	Nombre de factures non réglées au 31.12.2019	Montant des factures non réglées	Montant rapporté aux achats de l'exercice
< 7 jours	3	1 080 €	0,61%
8 à 31 jours	11	5 480 €	3,11%

2. Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice :

Retard	Nombre de factures non réglées au 31.12.2019	Montant des factures non réglées	Montant rapporté au CA de l'exercice
< 7 jours	6	17 951	2,73 %
8 à 31 jours	1	2 410 €	0,04 %

SEM VAL DE BOURGOGNE
S.A.E.M.L. au capital de 1 079 808 Euros

71100 CHALON SUR SAONE
424 673 531 RCS CHALON SUR SAONE

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 079 808 €	1 079 808 €	1 079 808 €	1 079 808 €	1 079 808 €
Nombre des actions ordinaires existantes	71 040 €	71 040 €	71 040 €	71 040 €	71 040 €
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 491 586 €	4 269 449 €	4 465 998 €	3 210 524 €	3 333 652 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-120 711 €	14 213 €	58 797 €	82 272 €	4 113 €
Impôts sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-129 397 €	9 230 €	52 951 €	-250 545 €	-3 658 €
Résultat net distribué					
III - Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1,70 €	0,20 €	0,83 €	1,16 €	0,06 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,82 €	0,13 €	0,75 €	-3,53 €	-0,05 €
Dividende net attribué à chaque action					
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	6	6	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	292 732 €	274 693 €	293 228 €	354 717 €	330 632 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	118 557 €	115 383 €	120 373 €	142 381 €	133 785 €

Plaquette

SEM du Val de Bourgogne

31/12/2019

Ce document contient 53 pages



SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Rapport	4
1.2	Bilan actif	5
1.3	Bilan passif	6
1.4	Compte de résultat	7
1.5	Annexe	9
2	<i>Détails des rubriques</i>	21
2.1	Bilan actif (détail)	22
2.2	Bilan passif (détail)	24
2.3	Compte de résultat (détail)	26
3	<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	29
3.1	2050 Bilan actif	30
3.2	2051 Bilan passif	31
3.3	2052 Compte de résultat	32
3.4	2053 Compte de résultat (suite)	33
3.5	2054 Immobilisations	35
3.6	2055 Amortissements	36
3.7	2056 Provisions inscrites au bilan	37
3.8	2057 Etat des créances et dettes	39
3.9	2058-A Détermination résultat fisc.	40
3.10	2058-B Déficits prov. non deduct.	41
3.11	Prod. à recevoir charges à payer	42
3.12	Provisions non déductibles	43
3.13	2058-C Affectation du résultat	44
3.14	2059-A Détermin. plus moins-values	45
3.15	2059-B Affectation plus values C/T	46
3.16	2059-C Suivi des moins values L/T	47
3.17	2059-D Affectation plus values L/T	48
3.18	2059-E Détermination VA produite	49
3.19	2059-F Capital social	50
3.20	2059-G Filiales	51
3.21	Détail des charges constatées d'avance	52
3.22	Détail des produits constatés d'avance	53

Comptes annuels





KPMG Entreprises
Bourgogne Sud
32 Quai Saint-Cosme
C.S. 90051
71103 Chalon-sur-Saône Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 71 87 90 00
Télécopie : +33 (0)3 71 87 90 10
Site internet : www.kpmg.fr

SA SEM Val de Bourgogne

12 rue Alfred Kastler
71530 Fragnes

Chalon-sur-Saône, le 25 août 2020

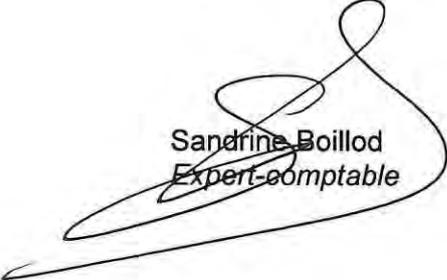
Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 25 août 2016, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SA SEM Val de Bourgogne relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	38 701 107	EUR
— Chiffre d'affaires :	3 333 652	EUR
— Résultat net comptable :	- 3 658	EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.


Sandrine Boillod
Expert-comptable

SEM du Val de Bourgogne

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	43 327	42 066	1 261	2 266
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	43 327	42 066	1 261	2 266	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels		70 495	59 471	11 024	16 707	
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	70 495	59 471	11 024	16 707		
Immobilisations financières ⁽¹⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	78 000		78 000	78 000	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	1 509		1 509	1 509	
	Prêts					
Autres immobilisations financières	3 035		3 035	3 005		
TOTAL	82 544		82 544	82 514		
Total de l'actif immobilisé		196 368	101 537	94 830	101 488	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	5 951 027	26 108	5 924 919	7 194 028
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises					
	TOTAL	5 951 027	26 108	5 924 919	7 194 028	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances ⁽²⁾	Clients et comptes rattachés	80 875		80 875	67 286	
	Autres créances	29 323 019		29 323 019	21 322 646	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL	29 403 894		29 403 894	21 389 932		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie	3 258 965		3 258 965	3 456 734	
	Disponibilités					
TOTAL	3 258 965		3 258 965	3 456 734		
Charges constatées d'avance		18 498		18 498	22 701	
Total de l'actif circulant		38 632 384	26 108	38 606 276	32 063 397	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écart de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		38 828 752	127 645	38 701 107	32 164 885	
Renvois :	(1) Dont droit au bail			3 035		
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks	Créances clients		

SEM du Val de Bourgogne

Passif		Au 31/12/2019	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 079 808)	1 079 808	1 079 808
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	4 070	4 070
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	1 347	1 347
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-472 585	-222 039
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-3 658	-250 545	
<i>Situation nette avant répartition</i>	608 981	612 640	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	608 981	612 640	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques	342 000	342 000
	Provisions pour charges	130 883	
	Total	472 883	342 000
Dettes	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 689 940	7 815 472
	Emprunts et dettes financières divers (3)	957 352	392 560
	Total	7 647 293	8 208 032
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	947 051	788 888
	Dettes fiscales et sociales	62 276	107 208
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 459 114	19 159 271	
Instruments de trésorerie			
Total	25 468 443	20 055 368	
Produits constatés d'avance	4 503 506	2 946 844	
Total des dettes et des produits constatés d'avance	37 619 242	31 210 244	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	38 701 107	32 164 885	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
à moins d'un an			
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	37 619 242	31 210 244	
(3) dont emprunts participatifs	22	53 369	

SEM du Val de Bourgogne

Périodes	01/01/2018	31/12/2018	Durées	12 mois
	01/01/2019	31/12/2019		12 mois

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	3 333 652		3 333 652	3 210 524
	Chiffre d'affaires net	3 333 652		3 333 652	3 210 524
	Production stockée			-2 874 977	-2 694 038
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			199 683	219 686
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			18	49 252	
Autres produits					
	Total			658 376	785 425
Charges d'exploitation (2)	Marchandises				
	Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats		-1 474 983	-1 547 221
		Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)			1 653 067	1 749 819
	Impôts, taxes et versements assimilés			12 276	12 733
	Salaires et traitements			330 632	354 717
	Charges sociales			133 785	142 381
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	7 771	6 709
	• sur actif circulant	provisions		26 108	
	• pour risques et charges				
Autres charges			6	265	
	Total			662 556	745 513
	Résultat d'exploitation	A		-4 179	39 912
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			499	556
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			21	39
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			521	596
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)				1 484
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				1 484
	Résultat financier	D		521	-888
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(± A ± B - C ± D)	E	-3 658	39 023

SEM du Val de Bourgogne

Périodes 01/01/2018 31/12/2018 Durées 12 mois
01/01/2019 31/12/2019 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		430
	Reprises sur provisions et transferts de charge	130 883	7 825
	Total	130 883	18 256
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 825
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	130 883	300 000
	Total	130 883	307 825
Résultat exceptionnel		F	-289 569
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-3 658	-250 545
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	-102	344
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



**KPMG Entreprises
Bourgogne Sud**
32 Quai Saint-Cosme
C.S. 90051
71103 Chalon-sur-Saône Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 71 87 90 00
Télécopie : +33 (0)3 71 87 90 10
Site internet : www.kpmg.fr

SEM Val de Bourgogne

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2019
Montants exprimés en EUR**

Ce document contient 12 pages

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	2
1.1	Dérogations aux principes, règles et méthodes de base	2
1.2	Evènements post-clôture	2
1.3	Comparabilité des exercices : changement de méthode de présentation et d'évaluation	2
1.4	Opérations spécifiques en cours au 31 décembre 2019	3
1.4.1	Conventions publiques d'aménagement	3
1.4.2	Conventions de mandats financiers	6
1.5	Opérations propres	7
2	Informations relatives au bilan	7
2.1	Actif	7
2.1.1	Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation	7
2.1.2	Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation	7
2.1.3	Immobilisations financières	7
2.2	Passif	8
2.2.1	Capital	8
2.2.2	Provision pour risques et charges	8
3	Informations relatives au compte de résultat	10
3.1	Ventilation de l'effectif présent au 31 décembre 2019	10
3.2	Transferts de charges	10
3.3	Résultat exceptionnel	10

1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

En outre, les comptes ont été arrêtés en respectant les particularités du plan professionnel, concernant les sociétés d'Économie Mixte d'Aménagement.

Les comptes présentés au 31 décembre 2019 sont arrêtés en conformité avec le règlement 99-05 du Comité de la Réglementation Comptable du 23 juin 1999, relatif au traitement comptable des concessions d'aménagement dans les sociétés d'économie mixte locales.

1.1 Dérogations aux principes, règles et méthodes de base

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes comptables, autre que celle spécifique aux opérations d'aménagement prévues par le règlement du CRC du 23 juin 1999 n'est à mentionner.

1.2 Evènements post-clôture

Les états financiers de la Sem Val de Bourgogne ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par la COVID-19 au premier semestre 2020 (décalage de chantiers) et la SEM Val de Bourgogne s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

A la date d'arrêt des comptes des états financiers 2019, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la SEM Val de Bourgogne à poursuivre son exploitation.

La Direction a cependant eu recours au chômage partiel.

1.3 Comparabilité des exercices : changement de méthode de présentation et d'évaluation

Les méthodes comptables retenues de présentation et d'évaluation pour l'arrêt des comptes au 31 décembre 2019 sont identiques à l'exercice précédent notamment :

- La valorisation des stocks d'en-cours sur opérations d'aménagement est définie en fonction de l'avancement des produits (hors subvention de la collectivité concédante) ;
- La présentation en compte de régularisation actif ou passif d'une quote-part de la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement ;
- L'intégralité des flux annuels des charges et produits sur opérations d'aménagement sont comptabilisés dans les comptes 605 et 705.

1.4 Opérations spécifiques en cours au 31 décembre 2019

1.4.1 Conventions publiques d'aménagement

Opération :	ZAC du parc d'activités du Val de Bourgogne – Secteur Nord Est
Concédant	Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne
Date signature convention	20/02/2002
Date expiration convention	15/02/2022
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	20 233 556 €
Cumul recettes hors participation concédant	13 765 267 €
Cumul Participations concédant	4 745 434 €
En-cours concession au 31/12/2019	18 033 572 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	- 577 129 €

Opération :	AMENAGEMENT DE LA SUCRERIE
Concédant :	Ville de Chalon-sur-Saône
Date signature convention	10/12/2004
Date expiration convention	21/12/2020
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	6 946 026 €
Cumul recettes hors participation concédant	5 269 332 €
Participations concédant	1 682 712 €
En-cours concession au 31/12/2019	6 998 710 €
Provisions charges prévisionnelles	20 502 €
Neutralisation résultat	46 667 €

Opération :	THALIE – PRES DEVANT – PONT PARON
Concédant	Communauté d'agglomération Chalon Val de Bourgogne
Date signature convention	11/04/2006
Date expiration convention	31/12/2019
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	15 014 644 €
Cumul recettes hors participation concédant	9 900 818 €
Participations concédant	5 142 942 €
En-cours concession au 31/12/2019	15 044 015 €
Provisions charges prévisionnelles	29 371 €
Neutralisation résultat	256 €

La convention THALIE – PRES DEVANT – PONT PARON s'est terminée fin 2019. Les opérations de liquidation auront lieu courant 2020.

Opération	ZAC du Pré Saint Loup
Concédant	Commune de Saint Loup de Varennes
Date signature convention	03/12/2007
Date expiration convention	06/12/2021 (avenant prolongation non conclu)
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	3 560 038 €
Cumul recettes hors participation concédant	1 323 685€
Participations concédant	0 €
En-cours concession au 31/12/2019	1 500 125 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	176 439 €

Opération	ZAC des Prés Saint Jean 2
Concédant	Ville de Chalon Sur Saône
Date signature convention	28/01/2010
Date expiration convention	16/08/2021
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	14 366 601 €
Cumul recettes hors participation concédant	6 885 089 €
Participations concédant	6 108 790 €
En-cours concession au 31/12/2019	14 430 993 €
Provisions charges prévisionnelles	64 392 €
Neutralisation résultat	1 437 114 €

Opération	Champ Ladoit Mercurey
Concédant	Commune de Mercurey
Date signature convention	01/06/2010
Date expiration convention	09/01/2023
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	809 553 €
Cumul recettes hors participation concédant	452 248 €
Participations concédant	0 €
En-cours concession au 31/12/2019	452 248 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	0 €

Opération	Les Cèdres Mercurey
Concédant	Commune de Mercurey
Date signature convention	01/06/2010
Date expiration convention	09/01/2024
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	994 833 €
Cumul recettes hors participation concédant	491 583 €
Participations concédant	0 €
En-cours concession au 31/12/2019	607 80 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	116 217 €

Opération	ZAC des Goujons
Concédant	Communauté urbaine Creusot-Montceau
Date signature convention	28/06/2013
Date expiration convention	05/07/2021
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	1 205 017 €
Cumul recettes hors participation concédant	328 371 €
Participations concédant	999 533 €
En-cours concession au 31/12/2019	766 693€
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	- 561 211 €

Opération	Lotissement André Malraux
Concédant	Ville d'Autun
Date signature convention	13/10/2014
Date expiration convention	14/10/2020
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	633 879 €
Cumul recettes hors participation concédant	186 142 €
Participations concédant	0 €
En-cours concession au 31/12/2019	650 496 €
Provisions charges prévisionnelles	16 618 €
Neutralisation résultat	464 354 €

Opération	Chemin de la Coudre
Concédant	Ville de Chalon-sur-Saône
Date signature convention	26/04/2016
Date expiration convention	03/05/2021
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	1 459 988 €
Cumul recettes hors participation concédant	989 211 €
Participations concédant	0 €
En-cours concession au 31/12/2019	989 211€
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	0 €

1.4.2 Conventions de mandats financiers

- Contrat de mandat pour le restaurant scolaire d'Autun
Mandat signé le 8 février 2013 avec la Mairie d'Autun.
Clôturé par délibération le 1^{er} mars 2019.
- Contrat de mandat pour la viabilisation des terrains Saoneor
Mandat signé le 15 février 2013 avec Le Grand Chalon.
- Contrat de mandat pour la réalisation d'un bâtiment neuf destiné à accueillir le centre de structure ambulatoire de psychiatrie infanto-juvénile dans le lotissement "Les Terres de Diane"
Mandat signé le 3 juillet 2014 avec le directeur du centre hospitalier spécialisé de Sevrey.

Le mandat a été clôturé en novembre 2019.
- Contrat de mandat pour la réhabilitation d'un bâtiment en vue de réaliser une crèche et un restaurant scolaire sur la commune de Bourbon Lancy
Mandat signé le 6 novembre 2015 avec la ville de Bourbon Lancy.
- Contrat de mandat pour la réalisation d'un espace multi-accueil Promenade Sainte-Marie à Chalon-sur-Saône
Mandat signé le 27 novembre 2015 avec le Grand Chalon.
- Contrat de mandat pour la nouvelle déchèterie à Chatenoy-le Royal
Notification reçue le 27 mai 2017 de la part du Grand Chalon
- Contrat de mandat pour la poursuite de l'aménagement de SAONEOR
Notification reçue le 25 mai 2017 de la part du Grand Chalon.
- Contrat de mandat pour l'école d'Ecuisses
Notification reçue le 16 mars 2017 de la part de la Commune d'Ecuisses.

Ce mandat a été clôturé en 2020, par délibération du 27/01/2020.

- Contrat de mandat de gestion locative des biens de la CUCM
Notification reçue le 25 mai 2017 de la part de la CUCM.
- Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le CFAI 21-71
Mandat signé le 21 novembre 2017 avec le CFAI 21-71.
- Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le Centre Hospitalier William Morey
Mandat signé le 11 janvier 2018.
- Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'amélioration de l'aire de carénage
du port de plaisance de Chalon.
Mandat notifié par le Grand Chalon le 26 novembre 2019.

1.5 Opérations propres

Rappel : les opérations propres ont été clôturées au cours de l'exercice clos le 31/12/2017.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans

2.1.2 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

2.1.3 Immobilisations financières

Participation dans la SA Nicéphore Immobilière Développement pour 78 000 €

2.2 Passif

2.2.1 Capital

Le capital s'élève à 1 079 808 €. Il est composé de 71 040 actions de 15,20 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Provision pour risques et charges

Rubriques	Situations et mouvements			
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques Siège	342 000 €			342 000 €
Provisions pour charges OP		130 833 €		130 833 €
TOTAL	342 000 €	130 833 €		472 833 €

A fin 2019, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 342 000 €, répartis comme suit :

- **42 000 €** liés à l'opération Les Cèdres à Mercurey, inscrits lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2017.

Au cours de l'exercice 2018, la commercialisation des terrains envisagée avec le bailleur social n'a pu aboutir. Le contexte financier des bailleurs sociaux ayant été fortement affecté par la Loi de finances 2018 et par la Loi ELAN, la proposition de prix d'achat des terrains formulée par l'OPAC de Saône-et-Loire au second semestre 2018 s'est avérée plus faible que pour ses précédentes acquisitions. Dans ce contexte, il est désormais envisagé un retour à une commercialisation directe auprès de particuliers, moyennant un allongement du contrat et une baisse de prix significative aboutissant à un résultat prévisionnel de l'opération de – 40 000 €. La provision enregistrée à l'issue de l'exercice 2017 est donc conservée.

La SEM Val de Bourgogne a parallèlement proposé à la Commune de réinterroger plus globalement le programme de l'opération, les discussions devant aboutir en septembre 2019.

- **300 000 €** liés à l'opération Le Pré Saint-Loup à Saint-Loup-de-Vareennes.
Il est ici rappelé le contexte de cette opération et de son évolution :

La concession d'aménagement « Le Pré Saint-Loup » a été attribuée à la SEM Val de Bourgogne par la Commune de Saint-Loup-de-Vareennes en fin d'année 2007, après une consultation d'opérateurs engagée par la Commune pour la viabilisation d'une emprise d'environ 7 hectares en vue d'y aménager 80 lots individuels à bâtir.

Le bilan d'origine de l'opération comportait des hypothèses financières qui paraissent aujourd'hui, avec le recul, raisonnables, quand bien même le nombre de lots prévus pour une commune de cette taille et localisation peut interroger : les acquisitions foncières y étaient budgétées au prix de 6,24 €/m², et les cessions de lots libres aux prix de 73 € TTC/m². Le coût prévisionnel des travaux avait été fixé à 1,59 M€ HT, soit un ratio de 24 € HT/m² correspondant à un aménagement économe.

De 2008 à 2011, le bilan de l'opération a connu des évolutions significatives, avec une augmentation des postes de charges sur la période de près de 900 k€ HT, sans autre compensation qu'une prévision d'augmentation des prix de vente (jusqu'à 105 € TTC/m²), laquelle paraît aujourd'hui hors contexte, surtout à la suite de la crise financière mondiale de 2008 et, sur un plan plus local, de la fermeture de KODAK.

Ces augmentations de charges se sont concentrées sur les acquisitions foncières, les négociations avec les propriétaires n'ayant pas été fructueuses et la Commune refusant la mise en place d'une procédure d'expropriation ; ainsi que sur le poste travaux, la qualité d'ensemble du projet ayant été augmentée.

C'est sur cette base qu'ont été réalisées l'ensemble des acquisitions foncières et une première phase d'aménagement, laquelle a été retardée significativement par une obligation de réalisation de fouilles archéologiques sur l'ensemble de l'emprise du projet, fouilles non prévues par la concession d'aménagement. Le coût des fouilles archéologiques pour la première phase d'aménagement a cependant été pris en charge à 97% par le Fonds National d'Archéologie Préventive.

La commercialisation a finalement pu être engagée en 2013, sans succès compte tenu du niveau de prix alors demandé.

Depuis 2014, la Société a cherché à mettre en œuvre diverses économies et scénarii modificatif afin de rétablir autant que possible l'économie du projet. Devant le faible succès de ces tentatives, il a été engagé début 2019 un processus visant à réviser totalement le projet et à en chercher une issue, en concertation avec la Commune de Saint-Loup-de-Vareennes (modification de programme, demande de participation financière de la Commune à l'opération, modification de la durée du projet...).

Aucune solution n'a pu encore être trouvée, et le Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Vareennes, par une délibération de décembre 2019, a refusé notre proposition de modification du contrat associé au CRAC 2018. Depuis lors, les élections locales ont conduit à un changement d'équipe municipale. De nouvelles discussions sont donc engagées avec les nouveaux Elus, dont il n'est pas encore possible d'anticiper les conclusions.

A la clôture des comptes 2019, dans l'attente de l'issue des négociations, nous sommes dans l'incapacité de réactualiser la provision pour risques de 300 000 €. Il est donc décidé de la maintenir en l'état.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation de l'effectif présent au 31 décembre 2019

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	2
Total	7

3.2 Transferts de charges

	Montant
Compte 791110 : Rémunération opérations d'aménagement	193 228 €
Compte 791180 : Transferts de charges d'exploitation	0 €
Compte 791230 : Refacturation taxe sur les salaires	6 455 €
Compte 791240 : Avantages en nature personnel salarié	0 €
Compte 797000 : Variation de provisions pour charges prévisionnelles sur les opérations	-130 833 €

3.3 Résultat exceptionnel

• <u>Charges</u> :	
• <u>Dotations aux provisions exceptionnelles</u> :	
– Dotation à la provision pour risques Siège :	
Sucrerie :	20 502 €
Pont Paron :	29 371 €
Pré St Jean :	64 392 €
André Malraux :	16 618 €

Total des charges exceptionnelles :	130 883 €



• <u>Produits</u> :	
• <u>Transferts de charges</u> :	
– Variation de la provision pour charges prévisionnelles sur les opérations :	130 883 €
	<hr/>
Total des produits exceptionnels :	130 883 €

Détails des rubriques



SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2019	31/12/2018
Concessions, brevets, droits similaires	43 327,58	43 062,58
20510000 LOGICIELS	43 327,58	43 062,58
Amort. prov. concession, brevets, droits sim.	-42 066,15	-40 796,08
28051000 AMORT. LOGICIELS	-42 066,15	-40 796,08
Total Immobilisations Incorporelles	1 261,43	2 266,50
Autres immobilisations corporelles	70 495,78	69 676,78
21810000 INST.GENERALES AGENCEMENTS	10 406,34	10 406,34
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE	33 867,26	33 048,26
21840000 MOBILIER	26 222,18	26 222,18
Amort. prov. autres immob. corporelles	-59 471,33	-52 969,70
28181000 AMTS INST GALES AGENCEMENTS	-7 815,25	-6 304,76
28183100 AMORT. MAT. INFORMATIQUE	-25 433,90	-20 442,76
28184000 AMTS MATERIEL DE BUREAU	-26 222,18	-26 222,18
Total Immobilisations corporelles	11 024,45	16 707,08
Autres participations	78 000,00	78 000,00
26110000 PARTICIPATION NICEPHORE DEVELOPPT	78 000,00	78 000,00
Autres titres immobilisés	1 509,75	1 509,75
27110000 PARTS SOCIALES CREDIT COOPERATIF	1 509,75	1 509,75
Autres immobilisations financières	3 035,00	3 005,00
27510000 DEPOTS DE GARANTIE	3 035,00	3 005,00
Total Immobilisations financières	82 544,75	82 514,75
TOTAL Actif immobilisé	94 830,63	101 488,33
En-cours production de biens	5 951 027,28	7 220 136,13
33000000 EN COURS PRODUCTION DE BIENS	5 881 154,28	7 150 263,13
33722000 STOCK TERRAIN TERRES DE DIANE	69 873,00	69 873,00
Prov. en-cours production de biens	-26 108,00	-26 108,00
39370000 PROVISION TERRAIN TERRES DE DIANE	-26 108,00	-26 108,00
Total Actif circulant - Stocks	5 924 919,28	7 194 028,13
Clients et comptes rattachés	80 875,27	67 286,46
41110000 CLIENTS SIEGE	74 744,45	50 346,32
41200000 CLIENTS CONCESSIONS	5 917,78	16 940,14
41300000 CLIENTS MANDATS	213,04	0,00
Autres créances	29 323 019,19	21 322 646,28
40971000 FOURNISSEURS D'EXPLOITATION DÉBITEURS	21,60	5 505,23
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR	2 847,00	3 800,09
43750000 CHEQUES DEJEUNER	4 004,00	3 053,60
44400000 ETAT IS	29 323,00	41 453,00
44560000 TVA DEDUCT.S/DECAISST. OPE	2 099,22	0,00
44564000 TVA DEDUCT.DECAISST SIEGE	1 490,71	2 107,39
44566900 TVA DEDUCTIBLE SIEGE AUTOLIQUIDATION	0,00	13 974,60

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2019	31/12/2018
44567000	CREDIT DE T.V.A. OP	890,00	6 916,00
44583000	TVA REGUL ACTIF	4 021,11	9 957,26
45150000	COMPTE COURANT NIDEV	76 981,50	76 981,50
46171000	DEBOURS MANDATS	23 592 859,34	17 994 646,61
46723000	SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT	917,71	0,00
46766000	NOTAIRES AVANCES / OPE	1 350,00	15 100,00
46871000	NEUTRALISATION RT OP ACTIF	5 606 214,00	3 149 151,00
	Total Créances	29 403 894,46	21 389 932,74
	Disponibilités	3 258 965,14	3 456 734,84
51210000	CREDIT AGRICOLE	576 920,23	648 086,56
51210002	CAISSE EPARGNE SIEGE	1 631,11	1 894,38
51210003	CREDIT COOPERATIF SIEGE	212,07	330,64
51210300	CAISSE D'EPARGNE PAVB	84 264,91	18 582,91
51210770	CREDIT COOPERATIF A MALRAUX AUTUN	34 206,61	108 582,54
51210910	CAISSE D EPARGNE CHEMIN DE LA COUDRE	296 984,96	299 441,81
51211500	CAISSE EPARGNE AMEGT DE LA SUCRERIE	14 756,77	158 554,95
51212600	CAISSE D'EPARGNE THALIE PONT PARON	42 759,91	0,00
51212700	CAISSE D'EPARGNE PRE ST JEAN	185 315,56	150 891,63
51213500	CAISSE EPARGNE PRE ST LOUP	115 641,83	152 741,12
51214500	CAISSE EPARGNE CHAMP LADOIT MERCUR	119 853,47	53 418,18
51214600	CAISSE EPARGNE LES CEDRES MERCUREY	64 061,63	0,00
51216700	CREDIT COOPERATIF ZAC DES GOUJONS	126 433,11	97 975,02
51220105	CAISSE EPARGNE CFAI 21-71	562 091,14	141 072,24
51220107	CAISSE EPARGNE PARKING CHWM	10 359,06	16 264,38
51226100	CAISSE EPARGNE ESPACE MULTI ACTIV	0,00	38 380,69
51226510	CREDIT COOPERATIF REST SCOL AUTUN	0,00	6 458,28
51227500	CAISSE D EPARGNE CENTRE WINICOTT	2 759,56	30 874,03
51228600	CAISSE D EPARGNE EMA CHALON	175 901,40	289 587,44
51228700	CAISSE D EPARGNE BOURBON LANCY	17 495,89	93 504,27
51229300	CAISSE EPARGNE ECOLE ECUISSES	379,37	26 746,41
51229500	CAISSE D EPARGNE SAONEOR II	598 246,23	462 808,17
51229600	CAISSE EPARGNE GESTION LOCATIVE CUCM	30 228,54	0,00
51229700	CAISSE D EPARGNE DECHETTERIE CHATENOY	27 094,59	577 903,92
51230660	CAISSE D EPARGNE SAONEOR I	171 367,19	33 410,24
51247000	CAISSE EPARGNE ECORCHERIE ST REMY	0,00	49 225,03
	Total Divers	3 258 965,14	3 456 734,84
	Charges constatées d'avance	18 498,00	22 701,50
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	18 498,00	22 701,50
	Total Actif circulant	38 606 276,88	32 063 397,21
	TOTAL ACTIF	38 701 107,51	32 164 885,54

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2019	31/12/2018
Capital	1 079 808,00	1 079 808,00
10130000 CAP. SOUS. APPELE VERSE	1 079 808,00	1 079 808,00
Réserve légale	4 070,68	4 070,68
10611000 RESERVE LEGALE	4 070,68	4 070,68
Réserves réglementées	1 347,05	1 347,05
10620000 RESERVE /CONV.EN EUROS DU CAPITAL	1 347,05	1 347,05
Report à nouveau	-472 585,16	-222 039,32
11900000 REPORT A NOUVEAU (SD)	-472 585,16	-222 039,32
Résultat de l'exercice	-3 658,58	-250 545,84
Résultat de l'exercice	-3 658,58	-250 545,84
Capitaux propres	608 981,99	612 640,57
Provisions pour risques	342 000,00	342 000,00
15181000 PROVISIONS POUR RISQUES SIEGE	342 000,00	342 000,00
Provisions pour charges	130 883,00	0,00
15850000 PROV CHARGES PREV OPERATIONS	130 883,00	0,00
Provisions	472 883,00	342 000,00
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit	6 689 940,46	7 815 472,01
16410000 EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS	6 689 918,34	7 762 102,35
51212600 CAISSE D'EPARGNE THALIE PONT PARON	0,00	23 302,96
51214600 CAISSE EPARGNE LES CEDRES MERCUREY	0,00	19 479,28
51226400 CAISSE D EPARGNE EMA GIVRY	22,12	22,12
51229600 CAISSE EPARGNE GESTION LOCATIVE CUCM	0,00	10 565,30
Emprunts et dettes financières divers	957 352,97	392 560,08
16500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	3 425,29	4 293,69
16810000 AVANCE COLLECTIVITE	953 927,68	388 266,39
Emprunts et dettes assimilées	7 647 293,43	8 208 032,09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	947 051,43	788 888,86
40110000 FOURNISSEURS SIEGE	9 844,40	12 219,66
40170000 FOURNISSEURS - RETENUES DE GARANTIE	75 030,21	109 239,87
40200000 FOURNISSEURS CONCESSIONS	190 883,24	181 728,65
40300000 FOURNISSEURS - MANDATS	648 444,26	460 185,88
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	22 849,32	25 514,80
Dettes fiscales et sociales	62 276,93	107 208,67
42820000 DETTES PROV/CONGES PAYES	31 150,84	28 644,38
42860000 PROVISION PRIME	0,00	17 600,00
43730000 CAISSE RETRAITE COMPLEMENTAIRE	464,49	464,49
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	14 795,23	11 744,19
43860000 PROV CHARGES / PRIMES	0,00	4 400,00
44570000 TVA COLLECTEE OPE	524,39	12 101,01
44572300 TVA COLLECTEE SIEGE 20%	12 458,28	8 201,12
44579000 TVA COLLECTEE SIEGE AUTOLIQUIDATION	0,00	13 974,60
44584000 TVA REGUL PASSIF	474,50	669,35

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2019	31/12/2018
44584200 TVA REGUL PASSIF OPE	0,00	2 547,53
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	2 409,20	6 862,00
Autres dettes	24 459 114,73	19 159 271,35
41970000 ACQUEREURS - AVANCES SANS TVA	9 565,00	14 565,00
46710000 REMBOURSEMENTS DEP MANDATS	24 444 014,23	19 139 170,85
46778200 CREDITEUR DIVERS NEXITY / OP	5 535,50	5 535,50
Dettes	25 468 443,09	20 055 368,88
Produits constatés d'avance	4 503 506,00	2 946 844,00
48710000 NEUTRALISATION RT OP PASSIF	4 503 506,00	2 946 844,00
Dettes et produits constatés d'avance	37 619 242,52	31 210 244,97
Total du Passif	38 701 107,51	32 164 885,54

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2019	31/12/2018	%
Production vendue (services)	3 333 652,55	3 210 524,95	3.84
70510000 VENTES CPA	1 545 125,99	1 224 987,99	26.13
70532000 LOYER SUCRERIE	41 391,41	43 488,06	-4.82
70533000 PRODUITS DIVERS	16 861,92	75 301,73	-77.61
70545000 SUBVENTIONS NON TAXABLES	105 584,03	524 146,36	-79.86
70551000 PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE	257 740,59	854 444,74	-69.84
70558000 VAR NEUTRALISATION OPERATIONS	900 401,00	33 765,00	NS
70560000 PRODUITS FINANCIERS	1 308,46	1 416,22	-7.61
70570000 SUBVENTIONS TAXABLES	6 562,50	6 562,50	
70650000 PRESTATIONS SERVICES SIEGE	458 676,65	446 412,35	2.75
Chiffre d'affaires net	3 333 652,55	3 210 524,95	2.75
Production stockée	-2 874 977,00	-2 694 038,00	6.72
71340100 VARIATION SOTCK SIEGE / TERRES DE DIANE	0,00	69 873,00	-100
71350000 VAR CR CESSIONS OPERATIONS	-2 874 977,00	-2 763 911,00	4.02
Reprise amort. prov. et transferts de charges	199 683,15	219 686,20	-9.11
79111000 REMUNERATIONS OPERATIONS	193 228,17	214 092,36	-9.75
79123000 TRANSFERT TAXES/SALAIRES	6 455,00	5 593,84	15.39
79124000 TRANSFERT DE CHARGES	-0,02	0,00	NS
Autres produits d'exploitation	18,03	49 252,37	-99.96
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	17,37	27,34	-36.47
75850000 QUOTE PART SUR RESULTAT TERRES DE DIANE	0,66	49 225,03	-100
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>658 376,73</i>	<i>785 425,52</i>	
Variation de stocks mat. et approv.	-1 474 983,00	-1 547 221,00	-4.67
60310000 VAR CHARGES EX OPERATIONS	-1 474 983,00	-1 547 221,00	-4.67
Autres achats et charges externes	1 653 067,67	1 749 819,14	-5.53
60551000 ACHATS ETUDES ET TRAVAUX	1 094 154,00	1 120 978,00	-2.39
60555000 ACHATS FRAIS FINANCIERS	139 714,00	187 064,00	-25.31
60556000 ACHATS FRAIS ANNEXES	241 115,00	239 179,00	0.81
60631000 PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	1 321,08	1 217,79	8.48
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES & REPRO	3 011,32	3 889,57	-22.58
60660000 CARBURANTS	138,52	713,48	-80.59
61100000 EXTERNALISATION ARCHIVES	804,92	1 697,43	-52.58
61300000 LOCATIONS DIAC VEHICULE	3 138,72	3 094,87	1.42
61310000 LOCATIONS IMMOBILIERES	16 736,01	16 242,28	3.04
61360000 PHOTOCOPIEUR KONIKA BNP	401,00	0,00	NS
61361000 PHOTOCOPIEUR INEO - GRENKE	2 292,48	2 292,48	
61400000 CHARGES LOCATIVES	12 944,82	12 544,24	3.19
61510000 ENTRETIEN DES LOCAUX	315,00	155,20	102.96
61552000 ENT REPARATION MAT TRANSPORT	200,09	216,00	-7.37
61560000 MAINTENANCE LOGICIEL PC SERVEUR	6 593,00	6 271,00	5.13
61610000 ASSURANCE PHOTOCOPIEUR	0,00	69,53	-100
61620000 ASSUR. VEHICULE	519,38	512,11	1.42
61650000 ASSURANCES RESP.CIVILE PROTECT.JUR.	7 516,08	15 048,88	-50.06
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	2 320,11	2 334,39	-0.61
61850000 FORMATION/COLLOQUES	120,00	9 627,50	-98.75
61880000 GARDIENNAGE	394,63	380,13	3.81
62100000 PRESTATIONS SPL	428,00	0,00	NS
62261000 HONORAIRES COMPTABILITE	31 147,86	30 455,00	2.28
62261500 HONORAIRES SOCIAL	5 496,01	3 444,20	59.57
62262000 COMMISSAIRE AUX COMPTES	9 360,00	9 350,00	0.11
62263000 HONORAIRES TECHNIQUES	29 320,83	29 953,26	-2.11
62264000 HONORAIRES AVOCATS	1 850,00	7 542,00	-75.47
62270000 FRS ACTES ET CONTENTIEUX	51,04	284,66	-82.07
62300000 PUBLICITE - INSERTION	3 351,18	1 334,44	151.13

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2019	31/12/2018	%
62340000	CADEAUX	0,00	200,00	-100
62513000	VOYAGES DEPTS J WILQUIN	2 077,89	2 339,02	-11.16
62514000	VOYAGES ET DEPLT F.SUSS	1 924,68	2 293,68	-16.09
62517000	VOYAGES DEPLTS F FAVIER	108,06	71,69	50.73
62523000	VOYAGES DEPLTS M.REVILLOT	1 048,61	3 216,04	-67.39
62529000	VOYAGES DPLCTS MASSEI	3 304,30	3 317,88	-0.41
62529100	VOYAGES DPLCTS HURETEAUX	159,98	2 939,74	-94.56
62530100	VOYAGES DPLCTS RETY	79,49	19,31	311.65
62531100	VOYAGES DPLCTS C DEAL	772,17	0,00	NS
62570000	RECEPTIONS	10 820,60	11 680,07	-7.36
62610000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 816,35	5 407,19	-10.93
62620000	FRAIS DE TELEPHONE	4 705,56	4 219,66	11.52
62700000	SERVICES BANCAIRES	1 216,70	985,18	23.5
62710000	EXALOG-FICHIERS ETEBAC	682,20	672,24	1.48
62810000	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	6 596,00	6 566,00	0.46
Impôts, taxes et versements assimilés		12 276,17	12 733,00	-3.59
63110000	TAXE SUR SALAIRES	6 455,00	6 101,00	5.8
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	0,00	548,00	-100
63330000	PARTICIP. EMPLOY. FORM. PROF.	2 069,17	2 070,00	-0.04
63511100	CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES	619,00	626,00	-1.12
63511200	COTISATION VALEUR AJOUTEE ENT.	2 909,00	3 164,00	-8.06
63514000	TAXE/VEHICULE DES SOCIETES	224,00	224,00	
Salaires et traitements		330 632,29	354 717,17	-6.79
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS	338 076,16	345 123,54	-2.04
64120000	CONGES PAYES	2 506,46	6 627,38	-62.18
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	-10 600,00	-5 400,00	96.3
64131000	VARIATION S/PRIMES EXCEPTIONNELLES	0,00	7 000,00	-100
64140000	INDEMNITÉS ET AVANTAGES EN NATURE	649,67	1 366,25	-52.45
Charges sociales		133 785,64	142 381,45	-6.04
64510000	COTISATIONS URSSAF	80 191,58	93 254,05	-14.01
64530000	COT. CAISSE RETRAITE EMPLOYES	24 686,35	27 001,07	-8.57
64540000	COTIS ASSEDIC	13 346,72	13 702,95	-2.6
64551000	CHARGES SOCIALES /CP	3 051,04	2 515,19	21.3
64552000	CHARGES SOCIALES/PRIMES	-4 400,00	-2 307,00	90.72
64580000	COTISATIONS MUTUELLE	8 085,74	10 945,11	-26.12
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMAC.	1 016,88	766,03	32.75
64810000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	7 909,33	8 255,91	-4.2
64890000	CICE	0,00	-12 096,00	-100
67245000	CHARGES DE PERSONNEL / EX ANTERIEUR	-102,00	344,14	-129.64
Dot. amort. sur immobilisations		7 771,70	6 709,76	15.83
68110000	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 771,70	6 709,76	15.83
Dot. prov. sur actif circulant		0,00	26 108,00	-100
68173000	DOTATION PROVISION TERRES DE DIANE	0,00	26 108,00	-100
Autres charges d'exploitation		6,14	265,81	-97.69
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	6,14	265,81	-97.69
		<i>Charges d'exploitation</i>	<i>662 556,61</i>	<i>745 513,33</i>
		<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>-4 179,88</i>	<i>39 912,19</i>
Produits financiers de participation		499,34	556,41	-10.26
76170000	REVENUS CREANCES RATT.PARTICIPATION	499,34	556,41	-10.26
Autres intérêts et produits assimilés		21,96	39,66	-44.63

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2019	31/12/2018	%
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	21,96	39,66	-44.63
<i>Produits financiers</i>	<i>521,30</i>	<i>596,07</i>	
Intérêts et charges assimilées	0,00	1 484,86	-100
66160000 INTER.BANC. &/OPER.DE FINANC.	0,00	1 484,86	-100
<i>Charges financières</i>	<i>0,00</i>	<i>1 484,86</i>	
Résultat financier	521,30	-888,79	
Résultat courant	-3 658,58	39 023,40	
Produits exceptionnels op. gestion	0,00	10 000,00	-100
77180000 AUTRES PDTS EXCEPT/OP. GEST.	0,00	10 000,00	-100
Produits exceptionnels op. capital	0,00	430,76	-100
77880000 INDEMNITES PREJUDICE	0,00	430,76	-100
Reprise sur prov. et transferts de charges	130 883,00	7 825,70	NS
78754000 REP CHARGES PREV OPERATIONS	0,00	99 601,00	-100
78760000 REPRISE DOTATION EXCEPTIONNELLE	0,00	7 825,70	-100
79700000 VAR PROV CHARGES PREV OP	130 883,00	-99 601,00	-231.41
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>130 883,00</i>	<i>18 256,46</i>	
Charges exceptionnelles op. gestion	0,00	7 825,70	-100
67140000 CREANCES EXCEPTIONNELLES IRRECOUVRABLES	0,00	7 825,70	-100
Dotations exceptionnelles amort. prov.	130 883,00	300 000,00	-56.37
68751000 DOTATION PROVISION POUR RISQUES SIEGE	0,00	300 000,00	-100
68754000 DOT CHARGES PREV OPERATIONS	130 883,00	0,00	NS
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>130 883,00</i>	<i>307 825,70</i>	
Résultat exceptionnel	0,00	-289 569,24	
Bénéfice ou perte	-3 658,58	-250 545,84	

Déclaration et liasse fiscale



Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise 12 rue Alfred Kastler 71530 FRAGNES LA LOYERE Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET * 4 2 4 6 7 3 5 3 1 0 0 0 5 1 Néant *

				Exercice N clos le,		
				31/12/2019		
		Brut	Amortissements, provisions	Net		
		1	2	3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	43327	42066	
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	70495	59471	
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	78000	78000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE	1509	1509	
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	3035	3035	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	TOTAL (II)	BJ	BK	196368	101537	
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO	5951027	26108
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW			
STOCKS *	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	80875	80875	
	Autres créances (3)	BZ	CA	29323019	29323019	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
CRÉANCES	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	3258965	3258965	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	18498	18498	
DIVERS	TOTAL (III)	CJ	CK	38632384	26108	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	38828752	127645	
					38701107	

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP 3035 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Édité à partir de Loop V4.10.0

Désignation de l'entreprise		SA SEM du Val de Bourgogne		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		31122019	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1079808..)	DA	1079808		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4070		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF	1347		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	-472585		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-3658		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	608981	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	342000		
	Provisions pour charges	DQ	130883		
		TOTAL (III)	DR	472883	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6689940		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV	957352		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	947051		
	Dettes fiscales et sociales	DY	62276		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	24459114		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	4503506		
	TOTAL (IV)	EC	37619242		
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	38701107		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	37619242			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	22			

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL	3333652
	Production stockée *			FM	-2874977	
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	199683	
	Autres produits (1) (11)			FQ	18	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	658376
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	-1474983	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1653067	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	12276	
	Salaires et traitements *			FY	330632	
	Charges sociales (10)			FZ	133785	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA	7771	
			- dotations aux provisions	GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	6	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	662556	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	-4179	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	499	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	21	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	521	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	521	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-3658	

Désignation de l'entreprise		SA SEM du Val de Bourgogne		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		130883		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		130883		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		130883		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		130883		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL		789781	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM		793439	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN		-3658	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G			
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP			
			– Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1H		-102	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1		199683	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	obligatoires	A9	
			dont cotisations facultatives Madelin	A7			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N				
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
	Détail en annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
			Charges antérieures	Produits antérieurs			
	Détail en annexe						

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne

Exercice N, clos le : 31122019

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	130883
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	130883
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Transfert de charges	130883
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	130883
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	-102
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	-102
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise		SA SEM du Val de Bourgogne		31122019		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	43062	KE	KF	265	
CORPO RE L L E S	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	10406	KW	KX		
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	59270	LC	LD	819	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	IJ		
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III			LN	69676	LO	LP	819	
	FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
Autres participations		8U	78000	8V	8W				
Autres titres immobilisés		1P	1509	1R	1S				
Prêts et autres immobilisations financières		1T	3005	1U	1V	30			
TOTAL IV		1Q	82514	1R	1S	30			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	195254	ØH	ØJ	1114		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		3		4			
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	LW	43327	
CORPO RE L L E S	Terrains			IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM	MN	MO	10406
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT	MU	60089
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	NB	
Avances et acomptes			NC		ND	NE	NF		
TOTAL III			IY		NG	NH	NI	70495	
FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW		
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ	78000	
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D	1509	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G	3035	
	TOTAL IV		I3		NJ	NK	2H	82544	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL	ØM	196368		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA SEM du Val de Bourgogne	31122019	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	40796	PF	1270	PG		PH	42066
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	6304	QE	1510	QF		QG	7815
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	46664	QM	4991	QN		QO	51656
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	52969	QV	6501	QW		QX	59471
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	93765	ØP	7771	ØQ		ØR	101537

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
		1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	342000	5W	130883	5X	5Y	472883
	TOTAL II	5Z	342000	TV	130883	TW	TX	472883
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		02	03	04	05			
		9U	9V	9W	9X			
		06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	26108	6P	6R	6S	6T	26108
	Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	26108	TY		TZ	UA	26108	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	368108	UB	130883	UC	UD	498991	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF			
			UG		UH			
			UJ	130883	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	3035	UV	3035	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	80875		80875	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	4004		4004	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	29323		29323
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8501		8501
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	76981		76981	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	29204209		29204209	
	Charges constatées d'avance		VS	18498		18498	
	TOTAUX			VT	29425427	VU	29425427
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	22		22	
	à plus d'1 an à l'origine		VH	6689918		6689918	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	957352		957352		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	947051		947051		
Personnel et comptes rattachés		8C	31150		31150		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15259		15259		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	13457		13457	
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2409		2409	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24459114		24459114		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	4503506		4503506		
TOTAUX			VY	37619242	VZ	37619242	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2517000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3589184	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise		SA SEM du Val de Bourgogne				Exercice N clos le		3 1 1 2 0 1 9				
		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/>										
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE			XE	224	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	224				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i>)			XX			XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)									I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7			K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)							I8	
		- imposées au taux de 0%							ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		Plus-values nettes à court terme							WN			
		Plus-values soumises au régime des fusions							WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)			SW			WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3			
							TOTAL I	WR	224			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	3658			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)									WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV		
			- imposées au taux de 0 %							WH		
			- imposées au taux de 19 %							WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure							WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY			
Majoration d'amortissement *									XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 <i>septies</i>)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5			XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art.44 <i>undecies</i>)	L6	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA					
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC					
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9	0	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH			XG		
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC					
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD					
			Créance dérogée par le report en arrière de déficit					ZI				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	0		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	3658			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{			Bénéfice (I moins II)		XI					
					Déficit (II moins I)					XJ	3434	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *									ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN		XO		3434			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne		31122019		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	518576
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6	518576
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	3434
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	522010
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	45946
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓		↓
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PRODUITS A RECEVOIR**CHARGES A PAYER**

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne

Exercice N clos le : 31122019 Annexe 2058 B - Cadre II

PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ	POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
			CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
	MONTANT A L'OUVERTURE	94765			
	MONTANT UTILISÉ	94765			
	MONTANT RÉSIDUEL				
	MONTANT COMPTABILISÉ	71204			
	MONTANT A LA CLÔTURE	71204			
	Congés provisionnés	31150	31150		
	Charges sociales provisionnées	14795	14795		
	Charges fiscales provisionnées				
	SOUS-TOTAL	45946	45946		
	Intérêts courus				
	Immob.fin., emprunts et assimilés				
	Participations groupes				
	Participations hors groupes				
	Sociétés en participation				
	Clients, fournisseurs				
	Associés				
	Banques et val.mob.de placement				
	Concours bancaires courants				
2847	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir	22849	22849		
	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir				
	Participation des salariés				
	Personnel				
	Sécurité sociale				
	Etat	2409	2185		224
5606214	Produits et charges externes diverses				
5609061	TOTAL	71204	70980		224

**BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-222039	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-250545		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	ØF	-472585		Report à nouveau	ZG			-472585						
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH			-472585	TOTAL II							
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	1475787			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 22568)										XQ	35513			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	428			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	77225			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 6596)										ST	64112			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1653067			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	3528			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	8748			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	12276			
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	105710			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	50267			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *										ØB	338726			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	36580			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10	11	12	11
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)			(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SA SEM du Val de Bourgogne</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)
---	---

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne Néant *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne Néant *

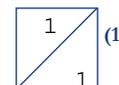
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SA SEM du Val de Bourgogne		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 1 9		et clos le: 3 1 1 2 2 0 1 9	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	8
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3333652
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3333652
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	18
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	1474983
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	193228
Retractions sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1668229
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	2874977
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1630499
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	22568
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	4528050
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			473830
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	473830
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	3333652
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	8
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
		HR	
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.</small>			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

4 2 4 6 7 3 5 3 1 0 0 0 5 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SEM du Val de Bourgogne

ADRESSE (voie) 12 rue Alfred Kastler

CODE POSTAL 71530

VILLE FRAGNES LA LOYERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	9	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	71040
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination GRAND CHALON AGGLOMERATION

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 38,81 Nb de parts ou actions 27570

Adresse : N° Voie

Code Postal 71100 Commune CHALON SUR SAONE Pays FR

Forme juridique Dénomination CUCM

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 26,84 Nb de parts ou actions 19070

Adresse : N° Voie QUAI JULES CHAGOT

Code Postal 71300 Commune MONTCEAU-LES-MINES Pays FR

Forme juridique Dénomination CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 10,18 Nb de parts ou actions 7230

Adresse : N° 3 Voie DEVOSGES

Code Postal 21012 Commune DIJON Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 2 4 6 7 3 5 3 1 0 0 0 5 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SEM du Val de Bourgogne

ADRESSE (voie) 12 rue Alfred Kastler

CODE POSTAL 71530 VILLE FRAGNES LA LOYERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



RAPPORT
D'ACTIVITE



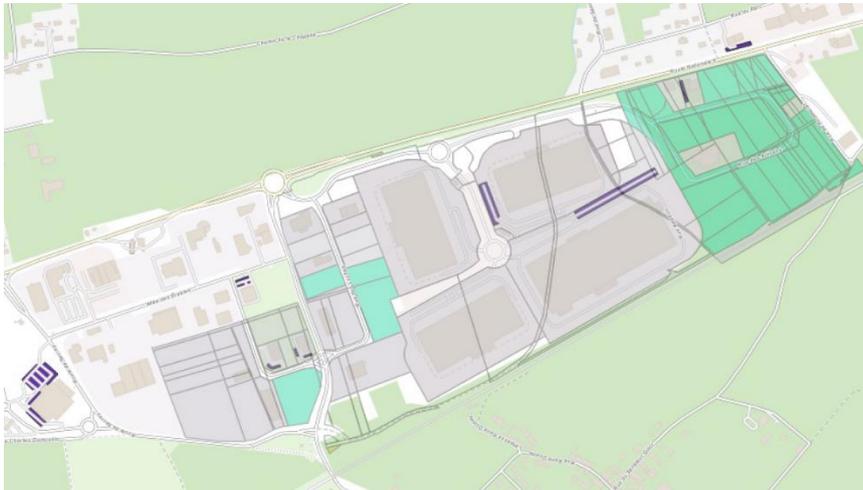
EXERCICE 2019

OP 003 - PAVB (ACTISUD)

Date du contrat : Février 2002

Client : Grand Chalons

AMENAGER



A fin 2018, il restait à commercialiser environ 10 des 40 hectares de ce parc d'activités dont l'aménagement est achevé depuis plusieurs années.

L'activité de la Société a donc été centrée sur la gestion des affaires courantes (occupations de gens du voyage ; entretien ; etc.) et la commercialisation.

Le propriétaire du garage mécanique et carrosserie automobile qui avait acheté un terrain en 2018, a signé un nouveau compromis fin 2019 pour étendre son activité sur le terrain adjacent au Nord d'Actisud sur la commune de Sevrey. La vente devrait être formalisée au 1^{er} trimestre 2020. Un projet de compromis a été discuté et est en cours de finalisation pour une signature au 1^{er} trimestre 2020 avec le contrôle technique Poids Lourds DEKRA. Un nouveau prospect, la société CMS (Contrôle Mesure Système) actuellement installée à La Charmée, s'est concrétisé avec un projet de compromis actuellement en cours de finalisation pour une signature au 1^{er} trimestre 2020 pour la construction d'un bâtiment à usage d'atelier mécanique et de bureaux. Les nouveaux prospects concernent des terrains d'une superficie totale de plus de 16 000 m².

OP 015 – Lotissement de la Sucrierie

Date du contrat : Septembre 2004

Client : Grand Chalons

AMENAGER

Les principaux faits significatifs de l'activité de l'année 2019 sur cette concession d'aménagement sont :

- La signature de la vente au Grand Chalons, le 1^{er} août, du bâtiment du Moulin, immeuble qui sera au centre de la future Usinerie,
- La présence simultanée de 4 chantiers de construction (Immeubles de l'AMEC, de M. HUGUENIN, la SCI Immobilière et du CFAI) sur une majeure partie de l'année.
- La reprise des trottoirs au droit des immeubles de bureaux des M. HUGUENIN et la SCI Immobilière, avec la finition de la voie « pompier » vers le carrefour entre la rue Grange Frangy et la rue Maugey.
- La livraison et l'occupation de la résidence de l'AMEC et des deux immeubles de bureaux.

Cette concession d'aménagement prendra fin le 21 décembre 2020.



Extension du CFAI



SCI H-LOC & Sarl MANOUCHKA – Bureaux



Logements « La Sucrierie » - SCI l'IMMOBILIERE



Résidence Pierre CAREME – AMEC

OP 027 – ZAC THALIE PRES DEVANT PONT PARON

Date du contrat : Septembre 2004

Client : Grand Chalon

AMENAGER

Les principaux évènements de l'année 2019 sur cette concession d'aménagement sont :

- . L'achèvement des travaux du parking de 200 places cédé à la Croix-Rouge le 25 mars,
- . La réception, le 04 avril, de la deuxième phase des travaux de viabilisation du pôle de Santé allant jusqu'au pied du SSR BOUCICAULT mis en service le 31 mars,
- . La remise des ouvrages du Pôle de Santé à l'Association Syndicale Libre du Pôle de Santé le 17 juillet,
- . La préparation de la liquidation foncière, technique et financière de la ZAC THALIE PRES DEVANT PONT PARON dont la concession arrivait à échéance le 31 décembre 2019. Cela s'est traduit par la préparation d'un projet d'acte de rétrocession des terrains à l'ASL du Pôle de Santé, par l'inventaire des parcelles devant revenir à la Collectivité, par l'établissement des différents marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre, et par l'envoi le 20 décembre, d'un projet de bilan de clôture aux services du Grand Chalon.



OP 035 - ZAC Pré du Saint-Loup

Date du contrat : Décembre 2007

Client : Commune de Saint-Loup-de-Varennes

AMENAGER

Cette opération ancienne ayant fait l'objet de provisions pour risque à terminaison reste un sujet de préoccupation.

Ainsi, les principaux évènements intervenus sur cette opération en 2019 sont :

- Reprise du plan d'aménagement sur l'emprise restante de la ZAC dans l'optique d'une optimisation du foncier et d'un phasage cohérent et adapté à la demande portant sur la recherche de plus petits lots.
- Discussion avec la ville sur les ajustements proposés pour l'aménagement de la zone et les évolutions associées du bilan de l'opération. Cette discussion engagée au printemps 2019, n'a pas pu aboutir avant la fin de l'exercice.

En terme de commercialisation le dernier lot restant inférieur à 700 m² a été vendu et un autre lot a fait l'objet de la signature d'un compromis de vente fin 2019.



OP 041 - ZAC des PRES SAINT- JEAN

Date du contrat : Janvier 2010

Client : Ville de Chalon-sur-Saône

AMENAGER

Les principales activités de l'année 2019 sur cette concession d'aménagement sont :

- . L'encaissement, en juillet, du solde de la subvention de l'ANRU pour la réalisation des parkings « pointe Sud », qui clôt ainsi l'attente des dernières subventions au titre de la convention PRU.
- . Au pôle de Santé, le départ au 1^{er} juin de l'orthésiste, qui reste débitrice de ses derniers loyers à la fin de l'année, le changement de cabinet de la nutritionniste pour une surface moindre, et le départ en retraite du kinésithérapeute. Aucun remplaçant ne s'étant manifesté pour ce local de 85 m², les recherches de la Direction des Solidarités et de l'action sociale se sont orientées vers des médecins, dont plusieurs locataires potentiels ont été identifiés en toute fin d'année.
- . Pour le pont du 8 mai, un incendie volontaire de poubelle s'est propagé à la façade. Ce délit a fait l'objet d'un dépôt de plainte et le sinistre a été déclaré à l'assureur. L'étanchéité de la toiture terrasse a été réparée au mois de décembre, avec la réfection de la façade à suivre début 2020.

OP 045 - Champ Ladoit

Date du contrat : Juillet 2010

Client : Commune de Mercurey

AMENAGER

Au cours de l'année 2019, il y a eu seulement la vente du lot 7 début d'année suite à la signature du compromis de vente fin d'année 2018.

Dans ce contexte, afin de tenir compte du rythme de vente des terrains, un avenant à la concession d'aménagement a été signé permettant de prolonger de trois années la durée de cette concession d'aménagement soit jusqu'au 9 Janvier 2023.

De plus, un nouvel emprunt a été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 477 000 €, venant remplacer l'emprunt précédent de 530 000 € qui arrivait à échéance.



OP 046 - Les Cèdres

Date du contrat : Juillet 2010

Client : Commune de Mercurey

AMENAGER

En 2019, la SEM Val de Bourgogne a poursuivi ses efforts de commercialisation de ce lotissement. La proposition de l'OPAC pour l'achat de 7 lots à 25 € HT/m² (contre 67 € HT/m² le prix de vente affiché aux particuliers) entraînant un déficit projeté trop important, il a été décidé de baisser le prix de vente des terrains à 59 € HT/m² pour relancer la commercialisation avec les particuliers. Cette stratégie a été concluante puisque sur l'année 2019, en complément de la vente du lot 4, une option a été signée pour le lot 11 qui s'est conclue par la signature d'un compromis de vente au 1^{er} trimestre 2020, ainsi qu'une seconde option d'achat sur le lot n°1 sur la même période.

**OP 065 - Restaurant Scolaire de l'école du Clos Jovet à Autun**

Date du contrat : Mars 2013

Client : Commune d'Autun

CONSTRUIRE

Nous avons reçu la délibération de la Ville d'AUTUN en date du 1^{er} mars 2019 approuvant le bilan de clôture de l'opération.

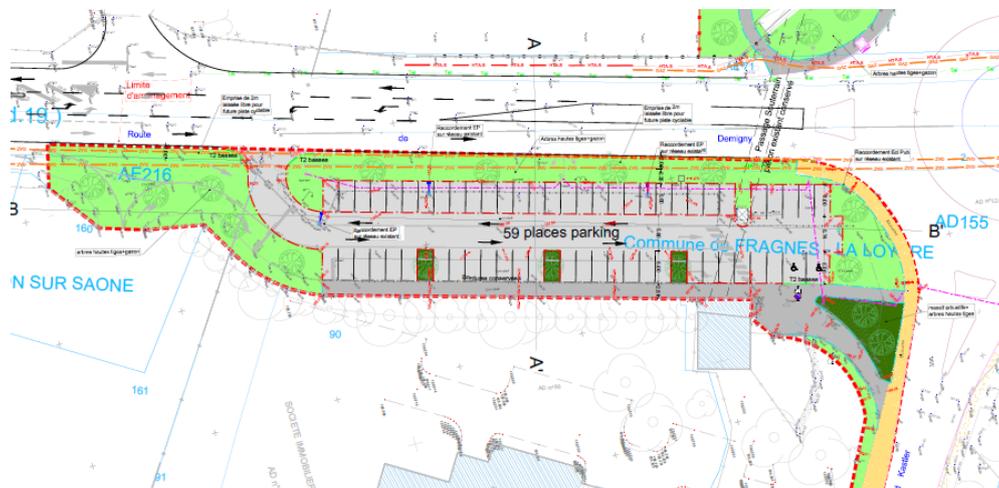
En 2019, deux nouvelles prestations ont été intégrées à ce mandat :

- La réalisation des études de mise en œuvre d'une ZAC pour la seconde phase d'aménagement de la réserve foncière.
- La réalisation de 2 parkings à proximité du nouveau giratoire situé route de Demigny au débouché de la desserte routière départementale. Ainsi, sur cette année 2019, l'ensemble des prestataires d'études pour la ZAC ont été désignés en vue de la réalisation de l'étude d'impact et de l'étude de potentiel en énergie renouvelable, du dossier d'Autorisation environnementale (incluant l'autorisation loi sur l'eau), des études de sol, et pour la réalisation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC, la conception des aménagements, puis le suivi des tranches de travaux.

L'ensemble de ces études ont été présentés au public, dans le cadre de la procédure de ZAC et de la concertation obligatoire, sous la forme de supports de concertation et de présentation en réunions publiques.



Pour la réalisation du premier parking à proximité du nouveau giratoire, la SEM Val de Bourgogne a déposé une demande de permis d'aménager le 28 Octobre 2019.



OP 075 - Centre WINNICOTT du CHS de Sevrey

Date du contrat : Août 2014

Client : Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey

CONSTRUIRE

Après une réception des ouvrages le 6 mars 2018, les trois premiers mois de 2019 ont été mis à profit pour solutionner les derniers dysfonctionnements établis lors de la période de parfait achèvement. La SEM a ensuite soldé les marchés en cours, dont celui du maître d'œuvre, avant de convenir avec le CHS de Sevrey d'un bilan de clôture pour l'opération.

**OP 077 - Lotissement André Malraux à Autun**

Date du contrat : Octobre 2014

Client : Commune d'Autun

AMENAGER

La SEM Val de Bourgogne a poursuivi la commercialisation de ce lotissement pour lequel 8 lots sont construits sur un total de 20.

En dépit de nouvelles actions commerciales engagées début 2019 avec un nouveau partenaire local, il n'a pas été enregistré un seul contact susceptible d'aboutir au cours de l'année, confirmant ainsi la difficulté de commercialiser des terrains à bâtir dans un marché très distendu avec des immeubles anciens à bas prix.

La Ville a par ailleurs souhaité différer à l'année 2020 sa décision par rapport à une proposition de la SEM Val de Bourgogne d'avenant de prorogation de la concession pour 32 mois.



OP 086 - EMA centre-ville à Chalon

Date du contrat : Novembre 2015

Client : Grand Chalon

CONSTRUIRE

L'Espace Petite Enfance Sainte-Marie a ouvert ses portes aux familles le 6 août 2018, quelques jours après la réception administrative des ouvrages. La période de garantie de parfait achèvement a été menée durant l'année suivante, pour se terminer le 3 août 2019.

La SEM a assuré un suivi continu lors de cette période pour s'assurer des nécessaires reprises par les entreprises, sur des thématiques d'importance variées (réglages de menuiseries, défauts de plomberie, équilibrage de la ventilation, reprise des réglages d'ouverture des portes, changement d'éléments de menuiserie trop fragiles, ...).

Cette période est achevée mais une procédure judiciaire à l'encours de l'entreprise d'étanchéité n'a pas permis de solder le marché du maître d'œuvre en 2019. Dans les premières semaines de 2020, l'ensemble des marchés de prestation intellectuelle et de travaux seront soldés, et le bilan de clôture doit être approuvé avant la fin du mois de mars.

**OP 087 - Crèche à Bourbon-Lancy**

Date du contrat : Novembre 2015

Client : Ville de Bourbon-Lancy

CONSTRUIRE

Au cours de l'année 2019, la SEM Val de Bourgogne a assuré le suivi de la garantie de parfait achèvement et accompagné la commune ainsi que les usagers pour résoudre les quelques défauts constatés, avec les entreprises et le maître d'œuvre.



OP 091 - Lotissement Chemin de la Coudre à Chalon

Date du contrat : Mai 2016

Client : Ville de Chalon-sur-Saône

AMENAGER

Une partie des travaux de finitions du lotissement ont été réalisés sur l'année 2019, en fonction de l'avancement de la commercialisation et des travaux de nos acquéreurs.



En 2019, 7 lots ont été vendus. A fin 2019, 1 terrain était sous compromis, 5 lots avaient fait l'objet d'une réservation et 7 lots restaient à la vente.

Enfin, une étude complémentaire a été réalisée à la demande de la ville de Chalon-sur-Saône pour analyser les circulations viaires actuelles à l'entrée du lotissement, côté Impasse des Cannetières et proposer des aménagements pour améliorer ces circulations pour les véhicules et les modes doux.

OP 092 - Rénovation-Extension de l'EHPAD Saint-Antoine à Autun

Date du contrat : Juin 2016

Client : Groupe SRS

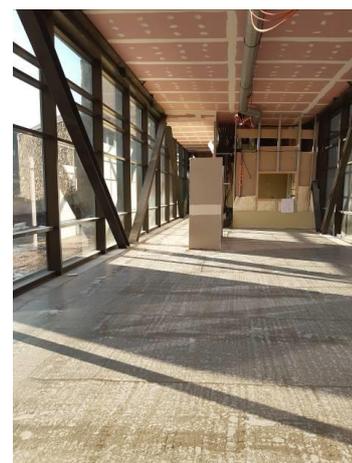
CONSTRUIRE

La période d'exécution du chantier a démarré à la fin du mois de janvier 2019, avec un mois de préparation efficace. Parallèlement, les travaux de réalisation d'un ascenseur dans le bâtiment existant ont été terminés avec une réception des ouvrages au mois de mars.

Les premières opérations de terrassement au niveau de l'extension ont commencé en mars, et la réalisation des futurs bureaux de l'administration ont commencé à la suite. Un deuxième ascenseur 1 000kg tous étages a été débuté à cette période.

La charpente métallique de l'unité protégée, en extension du bâtiment existant, a été installée sur site sur le courant du mois d'août, en parallèle des démolitions des locaux de l'ancienne administration.

Le second œuvre de l'extension a pris la suite à partir du mois d'octobre après l'obtention du clos-couvert. La fin d'année a été utilisée pour mettre au point les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de gaz sur l'extension, ainsi que le système de ventilation et désenfumage. La chape a été coulée au sol dans la dernière semaine de décembre.



OP 093 - Ecole élémentaire à ECUISSES

Date du contrat : Mars 2016

Client : Commune d'Ecuisse

CONSTRUIRE

La période de garantie de parfait achèvement s'est achevée en juillet, sans soucis notables. Le bilan de clôture de l'opération, inférieur en euros constants de 4% par rapport à l'enveloppe financière votée, a été adressé à la Commune pour approbation le 19 décembre.

**OP 094 – Résidence AMEC quartier Sucrierie**

Date du contrat : Septembre 2016

Client : Association Médico-Educative Chalonnaise (AMEC)

CONSTRUIRE

La réception de la résidence Pierre CAREME, foyer d'hébergement traditionnel de 33 places pour adultes handicapés et de l'accueil de jour est intervenue fin août après quelques retards cumulés entre des modifications de protection en toiture imposées en cours de chantier par l'Inspection du Travail et des fournisseurs qui n'ont pas livrés dans les délais qu'ils avaient annoncés.

L'emménagement des locataires s'est fait à partir de la mi-septembre et la résidence a été inaugurée le 17 octobre.

Le dernier trimestre a été employé à lever les réserves et traiter des points relevant de la Garantie de Parfait Achèvement.



OP 095 - SAONEOR II - Etudes et travaux réserve foncière

Date du contrat : Mai 2016

Client : Grand Chalons

AMENAGER

Au cours de l'année 2019, la SEM a poursuivi la 1ère phase d'aménagement de la réserve foncière de SAONEOR.

Ainsi, les travaux de viabilisation ainsi que la coulée verte ont été achevés jusqu'au droit de l'usine Centre-Est Vitrages.

Par ailleurs, les travaux de réfection de la rue de la vie aux vaches ont été engagés afin de permettre l'extension de la plateforme d'Alainé et la desserte du terrain « XXL ».

**OP 096 - Gestion locative CUCM II**

Date du contrat : Mai 2016

Client : Communauté Urbaine Creusot-Montceau

GERER

Pour cette période triennale, la SEM Val de Bourgogne s'est associée les services de la Régie COLLIER comme cotraitant.

Elle-même s'appuie sur un prestataire extérieur qui offre un service Intranet pour le propriétaire, les entreprises et les locataires.

Suite à la non reconduction du marché d'un des prestataires, il a été attribué en janvier un marché à un nouveau prestataire.

Par ailleurs, plusieurs immeubles vendus par la CUCM sont sortis du champ du mandat de gestion, ce qui a conduit à passer un avenant en réduction du coût des prestations.

A l'automne, la CUCM, qui a mené une réflexion globale sur l'organisation d'une future période de gestion, a proposé une prolongation du contrat en cours jusqu'au 31 mars 2020.

Cette année, 53 tickets ont eu lieu répartissant sur 8 immeubles dont 32 concernent l'électricité et le chauffage ainsi que 21 autres réparti sur l'entretien.

OP 097 - Déchèterie à Châtenoy le Royal

Date du contrat : Mai 2016

Client : Grand Chalons

CONSTRUIRE

Suite à la réception des ouvrages le 18 décembre 2018, les premiers mois de l'année 2019 ont été utilisés pour préparer l'ouverture du site au public au mois d'avril.

En parallèle des premiers mois de fonctionnement, les principaux dysfonctionnements détectés ont fait l'objet d'un suivi (reprise de la logique de drainage du bassin de rétention des eaux, réglages du portail d'exploitation de 10m en entrée de site, réglages de menuiseries extérieures).

Avec un nombre de sujets de reprise faible, la période de parfait achèvement s'est achevée le 18 décembre 2019. Le site accueille une fréquentation importante, attestant d'une réponse à un besoin réel de la population.

Le dernier marché à solder en 2020 sera celui du maître d'œuvre. Le bilan de clôture de l'opération sera approuvé au début du printemps.

**OP 098 - AMO projet MECATEAM**

Date du contrat : Juillet 2016

Client : SAS Infrastructure et réseaux et SEMCIB

ETUDIER

En février 2019, MECATEAM a sollicité la SEM Val de Bourgogne pour la consultation d'entreprises pour le lot V.R.D. du bâtiment de formation « UF3 ».

Les documents administratifs ont été préparés dès la fin du mois, pour une réponse courant mars. La SAS Infrastructures et Réseaux a pu attribuer le marché à la mi-avril, dans le respect du planning de l'opération de réhabilitation.

OP 099 - AMO maison de santé pluridisciplinaire à Crissey

Date du contrat : Septembre 2016

Client : Commune de Crissey

CONSTRUIRE

Le chantier ayant été engagé couvant 2018, le SEM Val de Bourgogne a poursuivi le pilotage des travaux jusqu'à la livraison intervenue le 21 juin 2019. Depuis cette date, la SEM Val de Bourgogne accompagne la collectivité pour assurer la levée des réserves et le suivi de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA).

**OP 100 – Construction d'un EHPAD à Saint-Germain-du-Plain**

Date du contrat : Avril 2016

Client : EPIC EHPAD de Saint-Germain-du-Plain et Varennes-le-Grand

CONSTRUIRESITE DE SAINT GERMAIN DU PLAIN

La consultation de travaux a été lancée au mois de janvier 2019, pour un montant total estimé de 12,6 millions d'euros hors taxes. Le choix des entreprises a été effectué au mois d'avril, pour un démarrage de la période de préparation en mai.

Après deux semaines de terrassement, l'entreprise de gros œuvre a fait réaliser les fondations du futur établissement, pour permettre l'arrivée de la première grue dès la fin du mois de juin. Les terrassements et longrines ont été réalisées à la fin de l'été, suivies par la construction des premiers voiles béton. Les réseaux souterrains ont été réalisés et une seconde grue a été installée sur site.

Au terme de l'année 2019, plus de la moitié du gros-œuvre a été réalisé (rez-de-jardin complet, essentiel du rez-de-chaussée, une partie du R+1).

La fin de chantier est prévue au début de l'année 2021, après des opérations préalables à la réception au mois de décembre 2020.



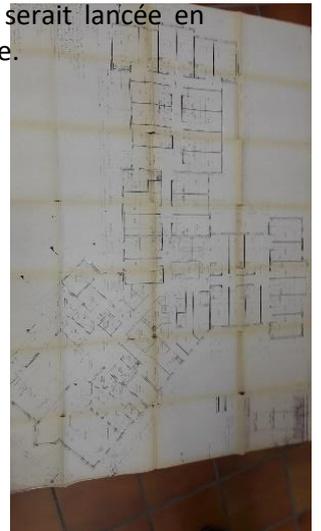
SITE DE VARNES-LE-GRAND

Au cours de l'année 2019, la programmation architecturale du futur EHPAD de Varnes-le-Grand a été finalisée, en étroite collaboration avec l'association de Charréconduit et les services du Département.

Le document a été finalisé au mois de septembre, permettant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre. La commission d'attribution du marché sera tenue à la mi-janvier 2020.

Parallèlement, le coordonnateur SPS a été recruté, et des prestataires d'études ont été mobilisés (pour étude de sol G1, plan topographique, détection de réseaux souterrains).

Les études de maîtrise d'œuvre vont démarrer au début du mois de février 2020, pour un dépôt de permis de construire prévu au mois de mai, et une consultation de travaux qui serait lancée en septembre. L'objectif est de sélectionner les entreprises de travaux à la fin de l'année.



OP 104 – Etude de faisabilité pour le site de la friche Morey à Cuiseaux

Date du contrat : Juillet 2017

Client : Bresse Louhannaise Intercom'

ETUDIER

Après avoir affiné le bilan financier de l'opération d'aménagement à venir, la SEM a finalisé le dossier de faisabilité du site de la friche Morey à Cuiseaux. La dernière présentation devant les élus a eu lieu au mois d'avril, actant le terme de l'étude.

Avec un phasage en cinq étapes, la collectivité a pris la décision d'enclencher de premières réalisations en amont de la première grande phase de réalisation.



OP 105 – Centre de Formation d’Apprentis de l’Industrie

Date du contrat : Décembre 2017

Client : CFAI 21-71

CONSTRUIRE

Après avoir notifié le démarrage des travaux fin 2018, la SEM a consacré l’année 2019 à une relance partielle de consultation d’entreprises pour quelques lots et au suivi de chantier. En raison de plusieurs défauts d’études et de mise en œuvre, la SEM a été amenée à organiser la recherche de solutions à proposer au maître d’ouvrage en vue d’une livraison prévue au premier trimestre 2020 (avant COVID-19...)

**OP 106 – Foyers de l’ADFAAH**

Date du contrat : Janvier 2018

Client : ADFAAH

CONSTRUIRE

L’ADFAAH a confié à la SEM Val de Bourgogne un contrat de maîtrise d’ouvrage déléguée en vue :

- De l’extension du FAM de Sennecey-le-Grand,
- De la rénovation partielle et de l’extension du foyer de vie de Givry (une intervention complémentaire devant également être menée par l’OPAC de Saône-et-Loire sur une partie du foyer lui appartenant),
- De la rénovation totale du foyer de vie de Buxy.

Afin de permettre le relogement des résidents, l’opération de Buxy ne pourra être réalisée qu’après achèvement des travaux à Sennecey-le-Grand et Givry.

En 2019, l’avancement des différents projets est le suivant :

FAM de Sennecey-le-Grand :

Suite à une consultation par lots, les marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises en juillet. Dès le mois de septembre l'entreprise de gros-œuvre a pu commencer la construction de l'unité 7 qui comprendra 12 chambres. Ces chambres de l'unité 7 permettront une opération tiroir pour l'agrandissement de 2 chambres chacune des unités 1 et 3.

A la fin de l'année, le maçon commençait l'élévation de l'extension du pôle médical, le charpentier commençant pour sa part son intervention sur l'unité 7.



Foyer de Givry :

L'ensemble des études – complexes – du projet de rénovation-extension du Foyer de l'ADFAAH à Givry a été mené et achevé aux cours du premier semestre 2019. La demande de permis de construire a été déposée en mai, l'autorisation d'urbanisme a été délivrée le 26 novembre 2019 et affichée en vue d'une purge de tout recours finalement intervenue le 19 février 2020.

La consultation pour les travaux a été engagée fin août, et a donné lieu à des négociations avec les entreprises les mieux placées jusqu'à la fin de l'année, l'idée étant de démarrer les travaux dès que le PC serait purgé de recours. Cela n'a pas été possible en raison de la nécessité d'abondement du budget par le client, le projet se révélant plus onéreux qu'envisagé malgré de nombreuses optimisations, puis en raison de l'apparition du COVID-19 au moment où nous souhaitions engager les travaux.



Foyer de Buxy :

L'esquisse ayant été approuvée en 2018 et ce projet étant conditionné par la réalisation préalable des projets de Sennecey-le-Grand et Givry, les études du foyer de Buxy ont été mises en suspens tout au long de l'année 2019. Elles ont repris en janvier 2020, en vue d'un dépôt de demande de permis de construire courant mai.

OP 107 – Extension du parking du Centre Hospitalier de Chalon

Date du contrat : Janvier 2018

Client : CH William MOREY

AMENAGER

A l'occasion de l'étude sur la question du stationnement sur la ZAC Thalie, le Centre Hospitalier William MOREY a souhaité agrandir son parking d'une centaine de places. Il a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération à la SEM Val de Bourgogne, et a signé une convention de groupement de commande avec la SEM qui engageait de son côté la réalisation du parking à céder à la Croix-Rouge.

Les parkings définitifs ont été livrés à la fin du mois de mars, ainsi qu'il était prévu.



OP 109 – Aménagement des terrains Freyssinet

Date du contrat : Avril 2018

Client : Le Grand Chalon

AMENAGER

Les études de maîtrise d'œuvre ont été achevées au mois de février, permettant le lancement de la consultation de travaux par la suite. Les entreprises ont été retenues en avril, pour un démarrage effectif au cours du mois de mai 2019.

La préparation de chantier a été menée jusqu'à la fin du mois de juillet, pour permettre de premières réalisations dès le mois de septembre. Le raccordement au réseau d'eau pluvial a été réalisé au prix d'une coupure du trafic de la route départementale, sur plusieurs jours. L'étape suivante consistait à la livraison du parking de 40 places en entrée de site. Il a été livré à la mi-décembre et est désormais ouvert au public.

La réfection des contours de la dalle existante et des marches au bord de celle-ci commencera dès le mois de janvier 2020. Les terrassements commencés en 2019 vont être terminés au mois de février. La réalisation d'une charpente bois couvrant les futurs terrains de padel va commencer en février, et l'aménagement des espaces d'agrément et de sport sur la dalle de l'ancien site Freyssinet débutera en mars.

La livraison du parc est prévue en milieu d'année. Une seconde phase de travaux pour l'aménagement des abords du parc le long de la route départementale est envisagée mais non actée.



OP 110 – Schéma d'aménagement du cœur de ville de Torcy

Date du contrat : Août 2018

Client : Torcy

ETUDIER

Au cours de l'année, avec le cabinet d'architecture et d'urbanisme CBXS auquel nous sommes associés pour ce projet, nous avons participé à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement en vue de la reconquête de friches situées en cœur de bourg (ancien centre commercial, tour OPAC en démolition) et de leur « couture » avec les équipements environnants (poste, mairie, équipement culturel).

A partir de ce schéma directeur, nous avons élaboré un cahier des charges pour un appel à projets immobiliers que la Commune de Torcy a finalement choisi de ne pas diffuser dans l'attente des échéances électorales de 2020.



OP 111 – Restaurant scolaire à Virey-le-Grand

Date du contrat : Septembre 2018

Client : VIREY-LE-GRAND

CONSTRUIRE

La Commune de Virey-le-Grand a désigné en septembre 2018 la SEM Val de Bourgogne comme Assistant Maître d'Ouvrage pour la réalisation d'un restaurant scolaire d'une capacité de 100 rationnaires.

Le premier semestre a été consacré aux études d'APS et d'APD. Pendant ces études, la Commune a souhaité réduire la surface du restaurant avec une formule de semi-self et adjoindre une garderie avec les m² récupérés. La maîtrise d'œuvre a consacré les mois d'été à la préparation du DCE.

Le permis de construire a été délivré le 25 novembre.

Le choix des entreprises, à l'issue d'une consultation adaptée par lot fructueuse, a été fait par le Conseil Municipal le 03 décembre, permettant ainsi un démarrage du chantier dès le début de l'année 2020.

L'ouverture du restaurant est prévue pour la fin du 1er trimestre 2021.



Copyright Atelier SENECHAL AUCLAIR

OP 113 – Etude de faisabilité pour la rénovation du site de l'EPSMS à Blanzly (ESAT et locaux administratifs)

Date du contrat : Juillet 2019

Client : SIVU du Vernoy

ETUDIER

La SEM a piloté une étude de faisabilité, pour déterminer les possibilités techniques et financières d'une réhabilitation du site de l'EPSMS (ESAT) de Blanzly. Le site est composé d'un bâtiment hexagonal abritant l'unité administrative, d'un grand atelier et de locaux de stockage.

Les études ont démarré au mois de septembre. Après une première concertation interne, les plans du bâtiment ont été refaits et une première esquisse du projet potentiel a été présentée.

Une approche financière complète, ainsi qu'un diagnostic des réseaux et éléments techniques ont complété l'étude, qui a été finalement présentée au début du mois de décembre.

Les conditions de la faisabilité étant établi, l'étape suivante pour le commanditaire de l'étude est de constituer le budget nécessaire à la réalisation de l'opération de réhabilitation.

OP 114 – Mise aux normes de l'aire de carénage, port de plaisance de Chalon-Sur-Saône

Date du contrat : Novembre 2019

Client : Le Grand Chalon

AMENAGER

Afin d'obtenir le label pavillon bleu, rarement obtenu pour des ports dans les terres, le Grand Chalon a confié à la SEM le soin de mettre aux normes l'aire de carénage du port de plaisance de Chalon-sur-Saône.

Après une étude du contexte et une veille sur le contexte juridique de cette mise aux normes, la SEM a procédé au recrutement du maître d'œuvre et du coordinateur SPS de l'opération. Les études de maîtrise d'œuvre ont été mené jusqu'à la fin de l'année, et la consultation de travaux sera publiée à la mi-janvier 2020.

Il est prévu de démarrer la période de préparation au mois de mai, et de réaliser le chantier sur deux mois en avril et mai.

